

# 2015

RAPPORT D'ACTIVITE  
SYMALIM



grand parc  
miribel jonage



# Introduction

Le SYMALIM réunit 27 élus titulaires (+27 suppléants) issus de ses 16 collectivités membres au sein du Comité Syndical, présidé par Monsieur Jérôme STURLA, entouré de 7 vice-Présidents.

Le secrétariat général se compose de seulement 4 salariés qui assistent les élus dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie du Grand Parc et traite pour ce faire, l'ensemble des dossiers stratégiques, juridiques, financiers, comptables et techniques.

Sur le plan institutionnel, l'année 2015 aura été particulièrement complexe avec l'installation de la Métropole de Lyon et ses conséquences sur la gouvernance du syndicat, ainsi que le chantier «marges de manœuvre» qui projette une baisse de financement de -16% sur 3 ans. Un travail a donc été engagé afin de négocier l'impact sur le budget 2016 (au final -4%).

Afin d'envisager un changement de modèle économique et trouver des pistes nouvelles d'arbitrages et de développement, un travail conséquent, avec des réunions exceptionnelles du Bureau, a été mené en début d'exercice afin d'équilibrer le compte de Régie Intéressée Segapal.

Au niveau financier, le SYMALIM dispose d'environ 4 millions d'€ de budget de Fonctionnement dont  $\frac{3}{4}$  dédié au budget Annexe de la Régie intéressée SEGAPAL et de près de 3 millions d'investissements en mandat. Il est chargé de définir et d'arbitrer l'ensemble de ces dépenses ventilées entre 3 budgets :

- Budget principal de Fonctionnement,
- Budget Annexe Régie Intéressée Segapal, confié à la SEGAPAL dans le cadre d'une délégation de service public,
- Budget d'Investissement intégrant l'ensemble des études et travaux visant au maintien en l'état ou la valorisation d'un patrimoine composé de 2 200 ha avec notamment 27 000 m<sup>2</sup> de bâtiments, 160 km de voiries diverses, 800 ha de forêt, 500 ha d'agriculture, 400 ha de plans d'eau,...

Les services ont la charge de préparer et d'organiser l'ensemble des assemblées (Comités Syndicaux, Bureaux Syndicaux, Commissions...). Ils assistent les vice-présidents dans le cadre des commissions thématiques pour mettre en œuvre les axes définis afin de préserver et développer son territoire à tous les niveaux : accessibilité et déplacements, espaces naturels et agricoles, culture, mixité sociale, sports et loisirs verts, sécurité, pédagogie à l'environnement, gestion de l'eau, ...

En 2015, 34 séances des assemblées (Comités, Bureaux, Commissions) ont été organisées.

L'équipe du SYMALIM a également assuré le pilotage et l'animation de la démarche Grand Parc 2030 lancée en 2014 par Jérôme STURLA, accentuée en 2015 et finalisée en juin 2016 avec la diffusion de la stratégie-guide.

Enfin, pour valoriser les 4 missions socles du Grand Parc, le SYMALIM met également en place différentes actions de sensibilisation, avec entre autres exemples sur 2015 :

- pour promouvoir le projet de territoire : des prêts d'expositions et des partenariats avec d'autres acteurs institutionnels, des actions de communication institutionnelle comme la création d'un compte twitter, ...
- pour valoriser sa politique agricole, le lancement du label qualité «Les Saveurs du Grand Parc» (conférence de presse, mise en place d'événements institutionnels et d'échanges techniques, porté à connaissance sur les événements du Grand Parc, ventes de produits à l'accueil de L'atol, ...)



## Fonctionnement des instances

Le Symalim est le Syndicat Mixte pour l'aménagement du Grand Parc Miribel Jonage, propriétaire du parc.

Cet établissement public est aujourd'hui composé de **16 collectivités**:

- 2 Conseils départementaux :

Ain et Rhône

- Métropole de Lyon

- 11 communes riveraines :

Dans l'Ain : Beynost, Miribel, Neyron, Niévroz, Saint-Maurice-de-Beynost, Thil

Dans le Rhône : Décines, Jonage, Jons, Meyzieu, Vaulx-en-Velin

- les communes de Lyon et Villeurbanne



Le Grand Parc représente des ressources fondamentales pour la métropole, tant par la richesse naturelle et paysagère qu'il concentre que par les fonctions qu'il remplit.

Il participe à l'alimentation en eau potable de l'agglomération et la protège des crues du Rhône en leur offrant un champ d'expansion. Fort d'un patrimoine naturel exceptionnel, il constitue un véritable poumon vert pour les populations urbaines.

### 4 missions « socles » :

- **Préserver la ressource en eau potable**
- **Maintenir le champ d'expansion des crues du Rhône**
- **Préserver, valoriser, sensibiliser au patrimoine naturel**
- **Garantir l'accès de tous les publics pour des activités physiques, de loisirs et culturelles**

Le Symalim confie la gestion du parc à la SPL Segapal dans le cadre d'une Délégation de Service Public. Cela se traduit par le vote d'un budget annexe du Symalim et le contrôle de l'activité déléguée.

Le Symalim est également maître d'ouvrage de nombreux projets visant à maintenir en l'état son patrimoine ou à le valoriser. Le pilotage politique en est assuré par les instances syndicales et les commissions de travail thématiques présidées par les élus.

## Le Comité Syndical

Le Symalim réunit 27 élus issus de ses 16 collectivités membres au sein du **Comité Syndical**. Celui-ci fonctionne comme le Conseil Municipal dans une commune.

Il s'est réuni 5 fois :

- Le **24 février**, pour le vote des budgets primitifs,
- Le **16 avril**, comité qui a été principalement dédié à la démarche Grand Parc 2030.

L'année 2015 a été une année particulière due :

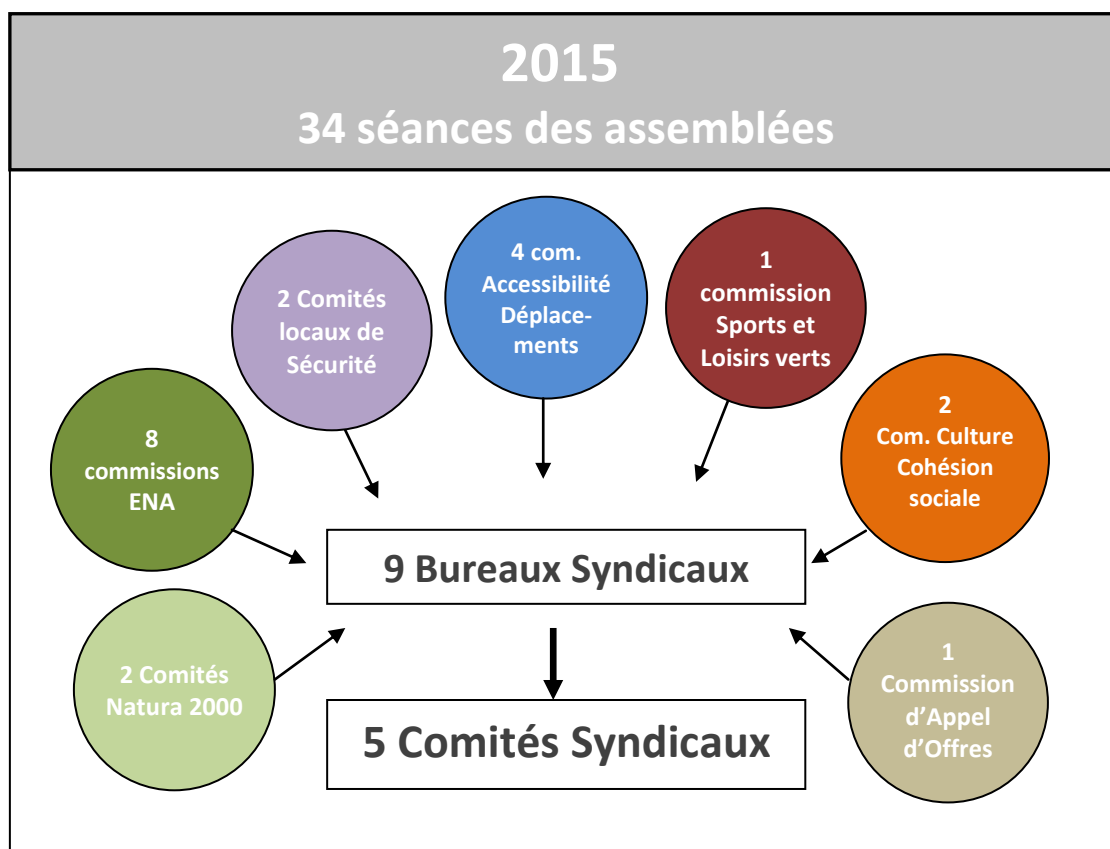
- à l'installation de la Métropole de Lyon au 1<sup>er</sup> janvier 2015, qui a entraîné une modification des participations financières et de la gouvernance actée par une modification des statuts du SYMALIM lors du Comité du **23 juin**,
- aux élections et à la désignation de nouveaux représentants des Conseils départementaux.

Ainsi, une élection d'un nouveau Bureau, du Président et des Vice-présidents a eu lieu lors de cette même séance du Comité le 23 juin.

Concernant les représentations, des droits de vote différenciés ont été introduits.

Le Comité du **22 octobre** a permis de désigner les représentants de la Métropole de Lyon qui passe de 5 à 10 membres.

Enfin le dernier Comité syndical de l'année (**15 décembre**) a donné lieu au débat d'orientations budgétaires.





Composition du Symalim au 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
<b>Département de l'Ain</b>		
Conseil général	Pierre GOUBET	Danielle BOUCHARD
Beynost	Christian BARDIN	Patrick DAGIER
Miribel	Nathalie DESCOURS- JOUTARD Michel PEREZ	Sylvie VIRICEL Aurélie GIRON
Neyron	André VINCENT	Irène BASSAND
Niévroz	Dominique BARTHELEMY	Patrick BATTISTA
Saint Maurice de Beynost	Benoît DORÉ	Yvan HERZIG
Thil	Bruno LOUSTALET	Nicolas ZIMERLI
<b>Département du Rhône</b>		
Conseil général	Michel FORISSIER Renaud GAUQUELIN Stéphane GOMEZ Alain JEANNOT Daniel MARTIN Jérôme STURLA	Paul LAFFLY Annie GUILLEMOT Evelyne FONTAINE Jacques LARROCHETTE Max VINCENT Claire LE FRANC
Communauté urbaine de Lyon	Richard BRUMM Jean-Paul COLIN Laurence FAUTRA Christophe QUINIOU Jérôme STURLA	Guy BARRAL Roland BERNARD Virginie POULAIN Martine MAURICE Pierre HEMON
Décines-Charpieu	Laurence FAUTRA	Mohamed RABEHI
Jonage	Lucien BARGE Jean-Noël BOURLIOUX	Martine CHALESSIN Alain CHAZOTTIER
Jons	Michel TAVERNIER	Isabelle LE GREN
Lyon	Alain GIORDANO	Jean-Yves SECHERESSE
Meyzieu	Anne-Marie DUBOST	Gérard REVELLIN
Vaulx en Velin	Armand MENZIKIAN	Bernard RIAS
Villeurbanne	Gilbert-Luc DEVINAZ	Anne REVEYRAND

Composition du Symalim suite au Comité du 22 octobre 2015

Collectivités	Nombre de Droits de vote	Nom des délégués titulaires	Nom des délégués suppléants
Métropole de Lyon	5	Richard BRUMM	Guy BARRAL
	5	Jean-Paul COLIN	Virginie POULAIN
	5	Martine DAVID	Sarah PEILLON
	5	Gilbert-Luc DEVINAZ	Marc CACHARD
	5	Laurence FAUTRA	Mohamed RABEHI
	5	Michel FORISSIER	Gaël PETIT
	5	Pierre HEMON	Bruno CHARLES
	5	Ronald SANNINO	Lucien BARGE
	5	Jérôme STURLA	Roland BERNARD
	5	Christophe QUINIOU	Martine MAURICE
Lyon	8	Alain GIORDANO	Jean-Yves SECHERESSE
Villeurbanne	4	Gilbert-Luc DEVINAZ	Anne REVEYRAND
Conseil départemental de l'Ain	4	Jean-Pierre GAITET	Caroline TERRIER
Conseil départemental du Rhône	2	Daniel VALERO	Christiane GUICHERD
Décines-Charpieu	2	Laurence FAUTRA	Mohamed RABEHI
Meyzieu	2	Christine MOLLARD	Gérard REVELLIN
Vaulx en Velin	2	Armand MENZIKIAN	Bernard RIAS
Jonage	1	Lucien BARGE	Martine CHALESSIN
	1	Jean-Noël BOURLIOUX	Alain CHAZOTTIER
Miribel	1	Nathalie DESCOURS-JOUTARD	Sylvie VIRICEL
	1	Michel PEREZ	Aurélie GIRON
Beynost	1	Christian BARDIN	Patrick DAGIER
Jons	1	Michel TAVERNIER	Isabelle LE GREN
Neyron	1	André VINCENT	Irène BASSAND
Niévroz	1	Dominique BARTHELEMY	Patrick BATTISTA
Saint Maurice de Beynost	1	Benoît-Martin DORÉ	Yvan HERZIG
Thil	1	Bruno LOUSTALET	Nicolas ZIMERLI

## Bureau Syndical et commissions

Le **Bureau syndical** est chargé de discuter et préparer les dossiers techniques, financiers, juridiques en amont de leur examen par le Comité Syndical pour approbation.

Il est aujourd'hui composé de 11 membres : 1 président, 6 vice-présidents, 4 secrétaires.



**Les commissions** sont composées d'élus titulaires et suppléants du Symalim et sont chacune pilotées par un vice-président. Leur rôle est de traiter l'ensemble des problématiques sur des thématiques identifiées.

Les commissions proposent des orientations sur les dossiers techniques, suivent les missions d'études, ...

Ainsi, à chaque stade d'un projet, les élus sont informés et consultés en amont de la présentation et validation finale au Comité syndical.





## Représentations dans d'autres instances

---

Le SYMALIM est représenté dans différentes instances (donnant lieu à délibération) et participe, aux côtés d'autres associations ou institutions, au développement du territoire.

### **SPL SEGAPAL**

Le SYMALIM en qualité d'Administrateur dispose de 8 représentants au Conseil d'Administration :

Nathalie DESCOURS JOUTARD

Gilbert-Luc DEVINAZ

Laurence FAUTRA

Jean-Pierre GAITET

Armand MENZIKIAN

Christophe QUINIOU

Jérôme STURLA

André VINCENT

Le Président Jérôme STURLA est également désigné comme délégué représentant le SYMALIM aux assemblées générales des actionnaires de la SEGAPAL.



### **Commission Locale de l'Eau**

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée de l'élaboration de la mise en œuvre et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe de l'est lyonnais. Elle est en quelque sorte un « mini parlement » de l'eau. C'est une assemblée délibérante et un véritable centre d'animation, de débat et d'arbitrage entre différents acteurs.

Ses membres représentent l'ensemble des usages et des tendances qui peuvent s'exprimer autour de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Monsieur Christian BARDIN est désigné comme représentant du SYMALIM à la Commission Locale de l'Eau.



Agence d'Urbanisme  
aire métropolitaine **Lyonnaise**

### **Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise**

Par délibération du 15 octobre 2009, le Symalim a décidé d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

Cette adhésion a été actée lors du Conseil d'Administration de l'Agence du 21 décembre 2009, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le Président Jérôme STURLA est désigné comme représentant du SYMALIM au Conseil d'Administration de l'Agence.

## Pôle métropolitain

Le SYMALIM est partenaire du Pôle Métropolitain et de leur démarche Festi'table, notamment à travers le festival Woodstower, pionnier en matière de développement durable et d'agriculture en circuit local sur leur restauration, et espace test de cette démarche.

Le SYMALIM participe aux Comité de Suivi du Pôle Métropolitain, comme par exemple celui du 30 juin 2015 sur l'approvisionnement local dans les festivals.



## Fédénatur

FEDENATUR est une association qui a pour vocation d'essayer de structurer un réseau d'échange entre les grands parcs dits périurbains ou métropolitains. L'enjeu de ces parcs fait l'objet de réflexions et d'échanges d'expériences entre les parcs adhérents.

L'Assemblée Générale de FEDENATUR donne lieu tous les ans, à des journées de travail et de visites dans un des parcs adhérents.

En 2015, deux représentants du SYMALIM (Nathalie Descours-Joutard, Vice-présidente à la Culture et la cohésion sociale ainsi que Bérengère Vital) ont participé à la Journée Technique, l'Assemblée Générale et les visites associées à Milan en partenariat avec les parcs accueillants : Citta metropolitana di Milano, Parco argcolo Sud Milano, Parco Nord Milano, Parco Groane.

## Ressources Humaines

---

L'équipe assiste les élus dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie du Grand Parc. Pour cela, elle a la charge d'organiser et piloter l'ensemble des assemblées (Comités Syndicaux, Bureaux Syndicaux, Commissions...)

Elle traite l'ensemble des dossiers stratégiques, techniques, juridiques et financiers.

Dans ce cadre, l'impact de l'installation de la Métropole (modification des statuts, mise en place des droits de vote différenciés, négociation de la nouvelle gouvernance,...) a été entièrement piloté en interne par la Directrice.

Le SYMALIM se compose de seulement 4 salariés à temps complet (2 agents de cadre A et 2 de cadre C).

En 2015, comme en 2014, aucun mouvement de personnel.

Concernant les absences : un total de 6 jours ouvrables pour maladie ordinaire, aucune autre absence pour autre congés.

<b>Anne Moignard</b> Directrice du Symalim	<b>Richard Trillat</b> Responsable études et développement
<b>Fatima Bechoua</b> Suivi financier et comptable	<b>Bérengère Vital</b> Secrétaire de Direction

En 2015, deux stagiaires ont intégré le syndicat pour 6 mois, en appui des services sur différents thèmes : Alexandra Charnay, en Master 1 Tourisme sur la mise en tourisme, la communication (expositions, produits Les Saveurs du Grand Parc, newsletters,...) et Clémence Doligez en 5ème année à l'ISARA sur la construction de la Charte des Espaces Naturels et Agricoles périurbains.

Deux stagiaires en double cursus BTS A GPN et Licence aménagement du territoire ont effectué la deuxième période de leur stage (débuté en novembre 2014) sur une période de 5 semaines en mars/ avril 2015.

Le SYMALIM est adhérent au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

A ce titre, elle a mis en place en 2015 différentes conventions : intérim, tickets restaurant, Mutuelle,...

Le SYMALIM adhère au Comité Social du personnel du Grand Lyon depuis 2002, permettant ainsi à ses agents de bénéficier d'aides financières et matérielles dans le domaine social, culturel et sportif.

La convention a été renouvelée pour l'année 2015.

## Stratégie foncière

---

### Proposition de vente de la parcelle AM104 (commune de Vaulx-en-Velin) appartenant au SYMALIM

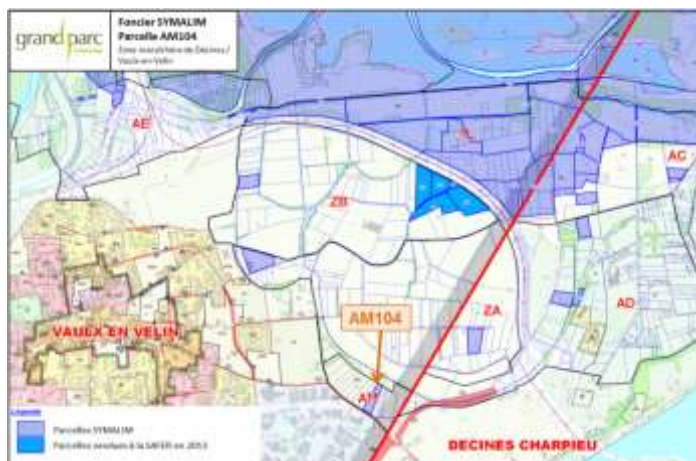
Le SYMALIM possède 4 parcelles situées de l'autre côté de la Rocade Est (RN346), dans la zone maraîchère de Décines / Vaulx-en-Velin (cf. carte ci-jointe).

Ces parcelles isolées qui représentent moins de 4,4 hectares au total, ne sont pas stratégiques pour le SYMALIM ni pour l'accomplissement des missions du Grand Parc.

Parmi celles-ci, la parcelle AM 104, a fait l'objet d'offres d'achat de la part d'aménageurs.

D'une surface de 7 557 m<sup>2</sup>, elle fait partie d'un ensemble plus vaste de 10 parcelles, destiné à être aménagé dans le cadre d'un projet global. L'accord de l'ensemble des propriétaires est donc nécessaire pour le montage d'une opération.

Le 17 décembre 2014 nous avons reçu une offre d'un montant de 47 €/m<sup>2</sup> soit 355 179 € pour l'acquisition de la parcelle AM104 (Le projet d'aménagement qui concerne l'ensemble des 10 parcelles prévoit la réalisation d'entrepôts et de bureaux).



Pour aboutir à la signature d'un compromis, de nombreuses démarches ont été entreprises (visite de terrain, demande d'évaluation aux Domaines, plusieurs rencontres avec l'acheteur potentiel, présentation du dossier en Bureau et délibération du Comité syndical le 24 février, échanges avec l'office notarial pour la rédaction de l'acte, etc.).



# Grand Parc 2030



Le Plan Directeur 2005-2015 qui a guidé l'aménagement et le développement du parc arrive à son terme. La démarche collaborative « Grand Parc 2030 » mis en place par le Symalim depuis 2014 en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine de Lyon, a pour objectif d'établir un nouveau projet de territoire en proposant une stratégie politique de développement du Grand Parc qui tient compte de son environnement proche (RACA) et de l'échelle de l'aire métropolitaine.

La première phase de travail commune sur la stratégie cadre, engagée lors du séminaire Acte I en septembre 2014 a permis de s'accorder sur ce qui constitue l'ADN du Grand Parc et de faire émerger trois grands objectifs clefs pour guider l'évolution du Grand Parc :

- Conforter et dynamiser la valorisation des ressources environnementales
- Faire du Grand Parc un haut lieu des loisirs et du tourisme métropolitain
- Développer la vocation culturelle et éducative auprès de publics diversifiés

**En 2015, la démarche s'est amplifiée sur différentes échelles :**

**16 avril : Restitution** de l'Acte I et validation de la méthodologie pour mener à bien l'élaboration de cette stratégie cadre en Comité syndical.

**5 mai :** Remise d'une feuille de route aux Vice-présidents des Commissions lors du Bureau Syndical

**Elaboration de la stratégie cadre**  
Guide de travail à l'attention des Vice-présidents

Titre	Intitulé de la mission	Responsable	Modalité de suivi

## Avril-Mai :

Elaboration par l'équipe du Symalim, en collaboration avec l'Agence d'urbanisme et l'agence de communication CINCO, d'un document restituant l'Acte I.

Ce document s'organise autour de différents axes :

- Grand Parc : espace ressource / interface et potentiel de rayonnement métropolitain
- Grand Parc : haut lieu nature et biodiversité
- Grand Parc : haut lieu tourisme et loisirs
- Grand Parc : haut lieu culture et éducation

## 10 Juin : Réunion SYMALIM-SEGAPAL

L'objectif de cette réunion a été de :

- rappeler les grandes orientations politiques prises dans la perspective de cadrer l'élaboration de la stratégie cadre du Grand Parc pour les 15 prochaines années (2015/2030) et les partager avec la Segapal, partenaire privilégié et gestionnaire du Grand Parc,
- débattre des enjeux et modalités de contribution de la Segapal à l'affinement de ces grandes orientations, en particulier dans le cadre du travail avec les commissions
- préciser les orientations possibles dans cet objectif, en termes de méthode de travail collaborative.

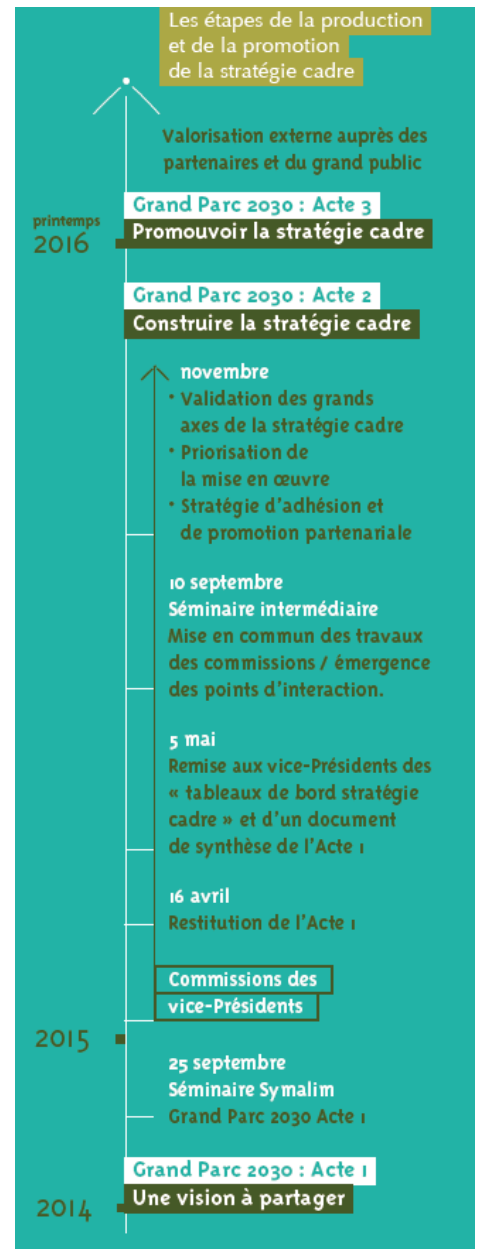
L'enjeu clé a été de poser les bases d'une coopération renouvelée, efficace et constructive, en s'appuyant sur les expertises de chacun et en mettant au cœur de la réflexion l'exigence de bâtir une stratégie et des plans d'actions qui intègrent un nouveau modèle économique, imposé par l'évolution des contributions publiques et des ressources du Grand Parc.



## Juin-Juillet :

Diffusion aux partenaires institutionnels du livret de synthèse de l'Acte I intitulé « Une Vision à partager »

- ⇒ 500 exemplaires sont 420 envoyés par courrier :
- élus du SYMALIM,
  - élus des collectivités membres : exécutif, Vice-présidents de la Métropole de Lyon, communautés de communes,...
  - techniciens des collectivités membres
  - partenaires institutionnels





**10 septembre** : Réunion préparatoire des Présidents de Commissions en vue de l'Acte II de la démarche et de la préparation du séminaire intermédiaire prévu à l'automne 2015, un an après le premier séminaire.

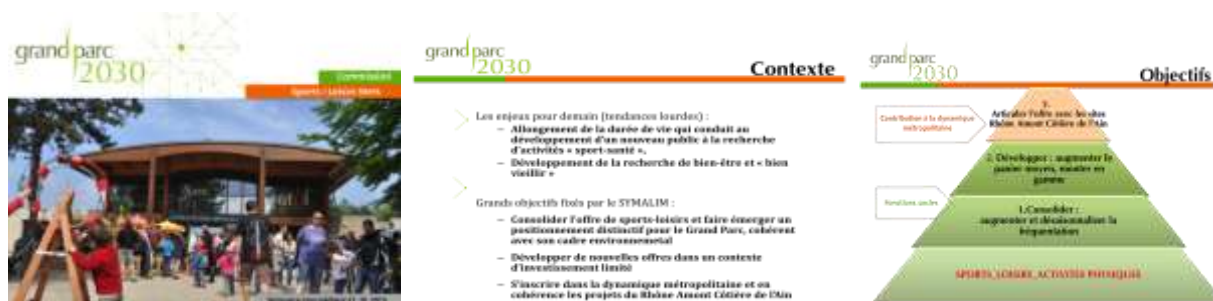
**27 octobre** : Séminaire intermédiaire:



Ce séminaire s'est inscrit dans un processus de démarche collaborative entre les différentes commissions qui participent à l'élaboration, puis à la mise en œuvre du schéma directeur 2015-2030 sur la base des éléments validés à la suite du séminaire du 25 septembre 2014.

L'objectif était de poursuivre la co-construction de ce projet en s'appuyant sur 3 points de développement :

- mettre en commun les productions de chaque commission afin de faire émerger les thèmes et réflexions transversales ;
- mettre en lumière, enrichir et nourrir la réflexion à venir de chaque commission autour d'actions et de projets « inter commissions » ;
- orienter la poursuite des réflexions inter-commissions



### Novembre / décembre : le Travail en Commissions

Les différentes commissions ont engagé une réflexion sur les actions à mettre en œuvre autour des trois axes stratégiques retenus.

La tenue de ces commissions et inter-commissions débutée en 2015 sera à poursuivre en 2016 pour que les travaux de chaque commission s'ajustent au mieux les uns aux autres et permettent de définir les projets transversaux qu'ils décideront de mettre en œuvre, en compléments des actions spécifiques prévues par chaque commission.

### Objectif 2016 : Acte II et Acte III

Livraison du document-cadre pour l'été et lancement de la mise en œuvre/concertation à l'automne 2016.



## Les Saveurs du Grand Parc

Depuis plusieurs années, le SYMALIM a entamé un travail permettant de valoriser sa politique agricole qui s'applique sur 500 hectares de terres agricoles aux portes de la ville.

Une volonté politique et une dynamique de territoire qui s'appuient sur les missions « socles » du Grand Parc : pour protéger les nappes phréatiques et l'environnement, le SYMALIM favorise une agriculture biologique et de proximité, en sensibilisant les agriculteurs du Grand Parc ; et sur les terrains gérés en direct par le syndicat, en mettant en œuvre des expériences innovantes.

Cela passe également pour une intégration des transformateurs et distributeurs dans le projet et une communication auprès du grand public permettant d'offrir de nouveaux débouchés économiques.

En 2015, le projet s'incarne avec le lancement du label qualité, adossé au développement de la marque éponyme « Les Saveurs du Grand Parc ».

Ce travail interne au SYMALIM a été rendu possible par l'aide de 2 stagiaires (1 stagiaire de l'ISARA pendant 6 mois et une stagiaire pendant 6 mois également sur la mise en Tourisme (MASTER1), et en s'appuyant sur le travail de suivi agricole mené par la SEGAPAL.

### Lancement d'un Label Qualité

La création de ce label qualité permet de répondre aux objectifs phares du Grand Parc en matière de politique agricole à savoir :

- Mettre en place des circuits courts de proximité.
- Développer l'agriculture biologique.

La conférence de presse de lancement du label qualité « Les Saveurs du Grand Parc » a eu lieu le mardi 28 avril 2015 au restaurant éponyme de L'Atol'. Les premiers adhérents étaient présents autour de Jérôme Sturla, Président du Symalim et Christian Bardin, vice-Président en charge des espaces naturels et agricoles métropolitains. Ils ont signé la charte qualité en présence de nombreux journalistes.



## Une Charte Qualité qui s'appuie sur les vocations-socles du Grand Parc

Initiée en 2014, la Charte Qualité a pour objectif d'établir les conditions nécessaires pour l'obtention du label « Les Saveurs du Grand Parc ».

Elle fixe à la fois les conditions d'attribution, les objectifs du label, les conditions de conditionnement et de commercialisation, l'apport et le soutien du Grand Parc Miribel Jonage auprès des adhérents à cette même charte, et les modalités de contrôle.

La charte est accompagnée d'une Convention d'utilisation signée entre le Grand Parc et chaque producteur ou distributeur.

**1 CHARTE QUALITÉ, 4 OBJECTIFS**

- 1 PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT**  
Ce label est avant tout un moyen de préserver l'eau potable et de protéger la biodiversité. Les adhérents doivent s'inscrire dans une démarche qui privilégie les produits AB et qui respecte l'environnement.
- 2 RELOCALISER L'ÉCONOMIE**  
Créer des filières économiques courtes c'est supprimer les intermédiaires pour améliorer les revenus des producteurs et garantir des prix abordables au consommateur.
- 3 VALORISER LE TERRITOIRE**  
Le siège social de l'exploitation et les lieux de conditionnement doivent se situer à moins de 100 Km du Grand Parc.
- 4 CRÉER DU LIEN ENTRE PRODUCTEUR ET CONSOMMATEUR**  
La vente directe, c'est avant tout favoriser le contact humain ; c'est aussi faire comprendre le métier et le savoir-faire du producteur et informer de la qualité et des provenances des produits.

### + 1 Convention d'utilisation spécifique à l'activité



## La création d'un réseau de partenaires

La démarche s'adresse à la fois aux producteurs (agriculteurs et transformateurs) ou distributeurs (restaurateurs, événementiels ...) qui souhaitent privilégier les produits bio et locaux en circuits courts (suppression d'intermédiaires et relocalisation des productions).

### 11 partenaires en 2015

#### Avril 2015

Les Saveurs du Grand Parc  
L'Escapade  
La Guinguette de L'îloz  
Moulin Marion SAS  
EARL de l'Abbaye  
GAEC de la Garotière  
Brasserie Dulion  
Eco-festival Woodstower

Delphine DI MARTINA  
Cyril SIMONET  
La cuisine itinérante  
Famille PELLETIER  
Philippe VACHER  
Jean-Claude GEOFFRAY  
Christophe BELLET  
Association

#### Septembre 2015

Lys'sentielles Lysiane CITTADI NI

#### Décembre 2015

SCEA La Goutte Guillaume PLANTIER  
Restaurant inter administratif de Lyon  
Philippe MUSCAT



## Des échanges professionnels pour promouvoir la démarche

**Sujet :** « A table ! Demandez la carte métropolitaine »  
**Partenaire :** Agence d'urbanisme de Lyon  
**Date :** Septembre  
**Nombre d'intervenants :** 4  
**Nombre de participants :** 50 à 60 personnes

Jérôme Sturla, Président du SYMALIM et Christian Bardin, Vice-Président aux Espaces Naturels ont présenté, aux côtés d'autres initiatives publiques et privées, la Charte et les projets « Les Saveurs du Grand Parc » qui mettent en lien agriculture, territoire et économie de proximité.

L'exposition « Grand Parc, pour une autre agriculture » a également été installé ce jour là et pour une durée d'un mois environ dans le hall d'accueil de l'Agence d'Urbanisme, permettant de valoriser le travail du Grand Parc sur le champ de l'agriculture périurbaine et de l'alimentation dans l'aire métropolitaine lyonnaise.



**ÉCHANGES PROFESSIONNELS**  
**« A table ! Demandez la carte métropolitaine »**  
 Produire, transformer, consommer : rapprocher les acteurs et les territoires  
 Mardi 22 septembre 2015 de 16h30 à 18h30 à l'Agence

**Ses initiatives**  
 L'initiative « A table ! » vise à rapprocher les acteurs de la filière agro-alimentaire de la métropole lyonnaise et de l'agriculture périurbaine et de l'alimentation dans l'aire métropolitaine lyonnaise. Elle vise à rapprocher les acteurs de la filière agro-alimentaire de la métropole lyonnaise et de l'agriculture périurbaine et de l'alimentation dans l'aire métropolitaine lyonnaise.

**Intervenants**  
 Jérôme Sturla, Président du SYMALIM  
 Christian Bardin, Vice-Président aux Espaces Naturels  
 Agence d'Urbanisme de Lyon  
 Les Saveurs du Grand Parc  
 Les Amis de la Terre  
 Les Amis de la Terre  
 Les Amis de la Terre  
 Les Amis de la Terre

**Partenaires**  
 Agence d'Urbanisme de Lyon  
 Les Amis de la Terre  
 Les Amis de la Terre  
 Les Amis de la Terre  
 Les Amis de la Terre

**Contact**  
 Agence d'Urbanisme de Lyon  
 10, rue de la République  
 69600 Lyon  
 Tél. 04 78 27 27 27  
 www.urbainisme-lyon.fr

**Sujet :** Développer les circuits courts : un label et une marque au service d'un territoire  
**Partenaire :** Hercules (projet européen)  
**Date :** Novembre  
**Nombre d'intervenants :** 8  
**Nombre de participants :** 50 à 60 personnes (agriculteurs, distributeurs, partenaires institutionnels)



**ATELIER D'ÉCHANGES**  
 Développer les circuits courts : un label et une marque au service du territoire  
 20 novembre 2015 de 9h à 13h - salle séminaire (l'Atot)  
 grand parc  
 HERCULES

**Sujet :** Lancement d'une filière blé dur du producteur à la vente  
**Partenaires :** « Les Saveurs du Grand Parc » (Restaurant Inter-administratif de Lyon, Moulin Marion, 2 agriculteurs du parc)  
**Date :** Décembre

Le SYMALIM a été l'initiateur d'une des premières filières bio et locale de France de blé dur, transformé en pâtes fraîches. Il a permis de réunir autour de ce projet, un quadruple partenariat concrétisé par la signature de deux Chartes :

- Le label qualité « Les Saveurs du Grand Parc »,
- La Charte « Consomm'acteur » du RIL



## Porté à connaissance du grand public

**Sujet :** Intégrer et promouvoir les circuits-courts sur l'eco-festival Woodstower  
**Partenaire :** Woodstower, Café Cousu  
**Date :** 29 et 30 août  
**Nombre de participants au festival :** 17 000  
**Nombre de galettes vendues :** plus de 300

Sur ce festival, le Symalim a mis l'accent sur le développement des circuits courts et sa marque/label « Les Saveurs du Grand Parc » : légumes bio (Les jardins de Vartan) sur le Catering, bière labellisée sur l'espace Pro, et pour le grand public, un stand « 0 km ».

Tenu par le Café Cousu, il proposait à la vente une galette réalisée à 100% à partir des produits du Grand Parc : farine de sarrasin bio, fromage de chèvre, miel, thym bio.





**Sujet :** Mini-marché de vente et d'information sur la Fête de l'automne  
**Partenaires :** « Les Saveurs du Grand Parc » (Syndicat apicole, Moulin Marion, 2 agriculteurs, Lysiane Cittadini), l'ARDAB  
**Date :** Septembre  
**Nombre de participants :** 800

Sur cette 10<sup>ème</sup> Fête de l'Automne, à L'îloz', il s'agissait de mettre en avant les circuits courts et de faire découvrir la démarche environnementale et agricole du Grand Parc au grand public.

A ce titre, les partenaires du label qualité « Les Saveurs du Grand Parc » étaient présents sur un mini-marché. Le Symalim animait un stand d'information sur nos missions et de vente autour des produits bio et locaux « Les Saveurs du Grand Parc ». La vente de viande de bœuf certifiée bio a rencontré un vif succès.



## Une gamme de produits diversifiée pour promouvoir le territoire



La récolte et la vente de produits « Les Saveurs du Grand Parc », élaborés soit directement sur les terrains par le Symalim ou via les agriculteurs du Grand Parc, partenaires du label qualité, souhaite montrer qu'un changement des pratiques est possible et qu'il bénéficie à la fois aux producteurs et aux consommateurs.

### 6 familles de produits

- **Miel et produits apicoles :** L'abeille est un élément indispensable à la biodiversité et un indicateur de la qualité environnementale.  
Les 16 ruches ont permis de récolter et vendre du miel d'avril à août à l'accueil du Grand parc. Un test de pain d'épices a également été réalisé par le partenaire du label « Cuisine itinérante ».
- **Les produits céréaliers :** Plaine historique céréalière, le Grand Parc s'oriente aujourd'hui sur des variétés rustiques ne nécessitant pas d'eau telles que le seigle ou le sarrasin, certifiées Bio.  
Du sarrasin et du seigle ont été plantés, récoltés et transformés par Moulin Marion, maître meunier dans l'Ain, en farine : sac de 25kilos pour les restaurateurs, sachets de 1kilo pour la vente au public.
- **Les fruits et légumes :** Le Grand Parc souhaite que le maraîchage retrouve sa place sur ses terres, dans les champs comme dans les assiettes.  
Un test de vente des produits transformés de Philippe Vacher a été réalisé en avril 2015. 4 produits été disponible : coulis de tomate, caviar d'aubergine, velouté de courge, ratatouille.



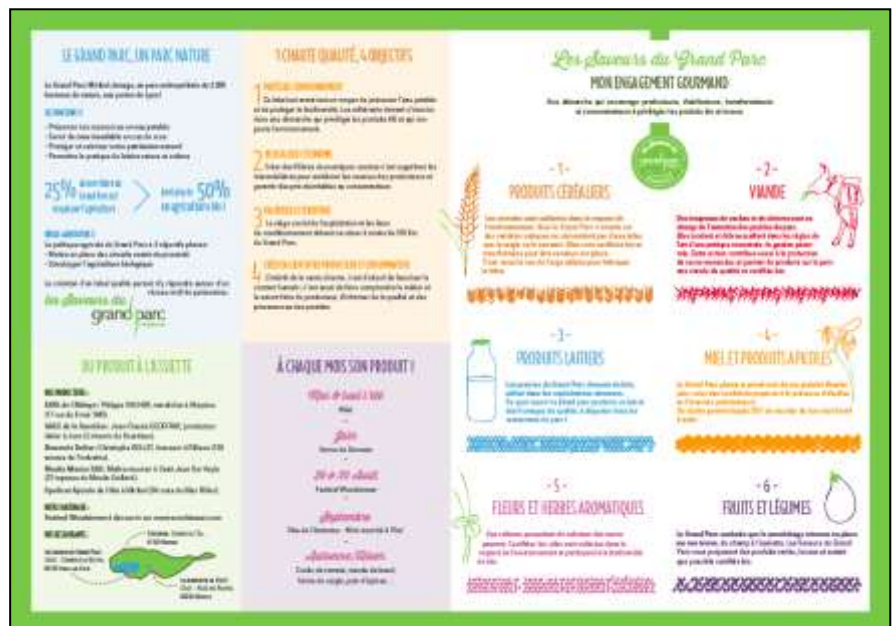


- **Viande de bœuf** : Le Grand Parc a mis en place la gestion pastorale de ses espaces. Suite à des régulations nécessaires du troupeau, des ventes de viande ont été envisagées.
- **Fleurs et Herbes aromatiques**. Ces cultures permettent de valoriser des terres pauvres et participent à la biodiversité du site. Un projet de PPAM (Plantes à parfum aromatiques et médicinales) a été mis en place en 2015 en partenariat avec une porteuse de projet.
- **Produits laitiers**. Les prairies du Grand Parc permettent de produire du foin utilisé dans les exploitations alentours. De quoi nourrir le bétail pour produire du lait et des fromages de qualité.

### Conception d'outils de porté à connaissance

Pour accompagner la démarche et la faire connaître du grand public, différents outils de communication ont été conçus en interne par le SYMALIM :

- à la vente: sets de table didactiques (brief : SYMALIM, création graphique : Résonance publique) vendus aux restaurateurs partenaires, des mugs et sacs en coton mis à la vente à l'accueil.
- comme outils d'accompagnements des actions : stickers, flyers déclinés par produits, livrets recettes et jeux diffusés pendant les ventes (accueil de L'atol), sur les événements, auprès de nos partenaires, ...







# Préserver et développer le territoire

## Accessibilité et Déplacement

La Commission Accessibilité et Déplacement composée de 8 élus du SYMALIM s'est réunie 4 fois en 2015.

Elle prépare notamment les **budgets « VRD travaux courants 2015 »**. En début d'année : choix des opérations à réaliser et affectation  
En fin d'année : point sur les réalisations VRD 2015 et réajustements sur les crédits disponibles et préparation du budget d'investissements 2016 (propositions à soumettre dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire)

En 2015, les premières réflexions autour de pistes d'économies budgétaires possibles sur la Régie Intéressée ont été évoquées:

- Monétisation de la circulation et du stationnement automobile sur le parc ?
- Quels moyens pour contraindre le transit Nord Sud du matin ? Monétarisation du transit ?
- Fermeture de certaines zones à la voiture ?

### Desserte en transports en commun du parc

Cette thématique reste un point fort et problématique d'accessibilité du Grand Parc.

Un bilan de fréquentation de la ligne 83 a été réalisé. Le SYTRAL a décidé de mettre fin à l'expérimentation de bus pendant les week-ends sur la période hivernal.

### Accessibilité des bâtiments :

- **L'îloz** : La question de l'accessibilité à L'îloz' se pose tant pour le Grand public que pour les services techniques. L'utilisation du parking de proximité a été débattue en Commission et une programmation de travaux d'adaptation a été lancée.

### 4 Commissions

Président : **C.QUINIOU**

7 avril

16 juillet (avec Culture et Cohésion sociale)

13 octobre

10 novembre

### 5. Accès à L'îloz' / utilisation du parking de proximité

- Grand public modes doux : ViaRhôna + berges du canal de Jonage
- Grand public VL : Parking du Gravier Blanc (1,5 Km)
- Scolaires et groupes TC : parking de proximité + aire de dépose (100 m)
- Salariés VL + Partenaires VL : parking de proximité (550 m)
- Individuels VL « regroupés » : -> parking de proximité (550 m)



- **Plançon** : reconfiguration de l'accès et du stationnement automobiles : validation du projet et proposition de l'inscrire au budget 2016 (25 K€ HT)
- Validation de l'**Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)**, qui prévoit 313 K€ HT de travaux sur 5 ans

## Espaces Naturels et agricoles métropolitains

La Commission Espaces Naturels et Agricoles (ENA) réunit 6 élus et les 15 agriculteurs du Grand Parc.

Sur l'année 2015, l'essentiel du travail s'est concentré sur l'élaboration de la nouvelle Charte des ENA, en partenariat avec la Métropole de Lyon et Agence d'Urbanisme de Lyon qui ont été amené à participer aux réunions.

### Charte des ENA

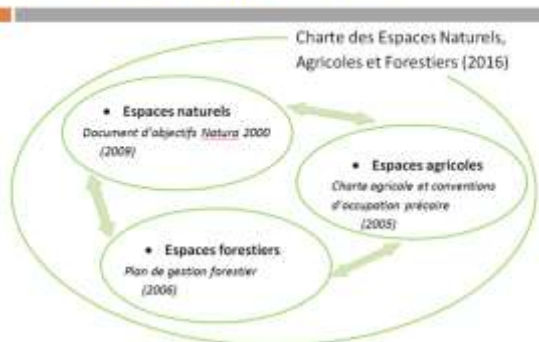
Ce dossier pilote incarne la stratégie globale avec une forte dimension expérimentale/laboratoire.

Il a été le fil conducteur de toutes les Commissions dont 5 ont été élargies à tous les élus du SYMALIM.

Cela a permis d'étudier dans le détail chaque problématique, pour lesquels plusieurs pistes ont été proposées aux élus.

<b>8 Commissions</b>
<b>Président : C. BARDIN</b>
26 mars
11 mai
20 mai
9 juin
18 juin
22 juin
28 octobre
9 décembre

### La nouvelle charte des ENA



Dans la continuité de la Charte Agricole 2005-2015, la nouvelle Charte des Espaces Naturels et Agricoles prend plus largement en compte les enjeux liés à l'environnement : eau, forêt, etc. Ce travail stratégique piloté par Christian Bardin, Vice-président du Synamim en charge de cette thématique, est mené en partenariat avec l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise. La mise en œuvre de la démarche s'est également appuyée sur la présence de Clémence Doligez, stagiaire ISARA pour six mois au sein du Synamim et de 2 stagiaires en BTSa GPN.

Pour permettre d'arbitrer les différents axes de la future charte, des fiches d'aide à la décision ont été élaborées, reprenant le Plan de situation, le diagnostic de la situation actuelle, les enjeux et les différents scénarios possibles à valider :

	<b>L'IRRIGATION AGRICOLE</b>
<b>FICHE D'AIDE A LA DECISION</b> 1977	
<b>SECTEUR GEOGRAPHIQUE</b> 10 puits agricoles utilisés 2 autres puits situés dans le secteur de la Forestière (M. Vacher) ne fonctionnent pas. Juffet, Phanter et Vacher ont chacun deux puits proches l'un de l'autre.	
<b>PLAN DE SITUATION</b>	
<b>DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE</b>	<p>De nombreux forages/puits sont dispersés sur la zone agricole du Grand Parc, pour l'irrigation. Ces puits appartiennent aux agriculteurs qui en disposent sans qu'aucun contrôle ne soit effectué à l'heure actuelle, malgré les réglementations qui posent ces puits en terme de puits. En effet, les puits posent l'eau directement dans le nappe phréatique et la plupart des puits ne sont pas étanches, ils représentent ainsi un risque pour la nappe.</p> <p>De ces puits sont alimentés grâce à des pompes thermiques, chacune alimentée par son réservoir d'hydrocarbure, tandis que seulement deux puits sur les dix-neuf sont alimentés par une pompe électrique (ceux de M. Phanter). Par ailleurs, l'électricité est prélevée au sud du parc : alimentation des</p>

<p>captages d'eau potable, du gyfène radioélectrique (Herbiers), du quartier de la Garenne (Meyzieu, stade de Jonage, Plançon...), M. Phanter a créé une liaison pour que l'électrode atteigne son puits.</p>
<b>REGLEMENTATION</b>
<b>DUP Les Eaux Bleues</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Deux puits sont situés dans le <b> périmètre de protection rapproché</b>, celui de M. Dethoux et le puits de M. Juffet (le plus à l'ouest). La réglementation pour ce périmètre de protection est la suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prélèvement d'eau limité à 1000 m<sup>3</sup> par an (à l'exception de ceux déclarés et autorisés)</li> <li>- Débit maximal limité à 8 m<sup>3</sup>/h (à l'exception de ceux déclarés et autorisés)</li> <li>- Pour les nouvelles installations de stockage de feuil et autres carburants → cuves hors sol et accessibles aux contrôles : Agoutures et eaux de ruissellement des aires de dépôts recueillies dans un bac de rétention étanche afin d'être évacuées pour traitement</li> </ul> </li> <li>→ Tous les autres puits du parc sont sur le <b> périmètre de protection éloigné</b>, dont la réglementation est la suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La totalité des prélèvements d'eau limité à 1 Million de m<sup>3</sup> par an</li> <li>- Débit maximal limité à 80 m<sup>3</sup>/h ou 22 L/s</li> <li>- Chaque aire de stockage d'hydrocarbure doit faire l'objet d'aménagements pour prévenir les risques de pollution</li> </ul> </li> </ul>
<b>DUP des Verres</b> (en amont du barrage de Jonage) → un puits dans le <b> périmètre de protection éloigné</b> , parcelle de Tiron (idem que pour le DUP des Eaux Bleues)
Les autres DUP ne concernent pas les puits.
Source : DUP des Eaux Bleues (AP N°2008-5359)
<b>ENJEUX</b>
<p>Les puits sont des zones fragiles qu'il faut protéger, leur lien à la nappe phréatique la rend vulnérable puisqu'ils en constituent une entrée directe, sans aucun moyen de filtration ou ralentissement. Ils sont donc vecteurs potentiels de pollution.</p> <p>Les nappes peuvent se polluer très rapidement. Une nappe étant extrêmement complexe à dépolluer, la dépollution, quand elle est encore possible, est très coûteuse. D'autre part, les signes de pollution peuvent être détectés plusieurs années voir dizaines d'années après la pollution. L'enjeu ici est d'autant plus fort que le Grand Parc Miribel Jonage a comme vocation l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération lyonnaise en cas de pollution du Rhône. Une pollution de la nappe aurait donc des conséquences importantes.</p> <p>L'irrigation est un élément aujourd'hui déterminant dans l'équilibre économique de certaines productions. Face au risque de réchauffement climatique, l'irrigation est autant de permettre un accès à l'irrigation, en particulier pendant les périodes de sécheresse qui peuvent menacer la production, que d'accompagner l'agriculture vers des pratiques plus économes en eau.</p>

## D'autres dossiers ont ponctué l'année :

### - **Le Label « les Saveurs du Grand Parc » :**

Porté par Christian BARDIN, il s'inscrit pour partie dans le travail de cette commission. Un point de présentation a été réalisé et plusieurs agriculteurs du parc se sont lancés dans la démarche (cf. partie précédente du rapport d'activité dédiée à la démarche).

### - **budgets :**

Mise en œuvre du budget 2015 en début d'année puis la préparation de 2016 en fin d'année, les actions concernent notamment l'entretien des chemins, et les travaux forestiers.

### - **Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) de la Métropole \* :**

Le Symalim a été associé à son élaboration, ce qui a permis d'intégrer au dispositif l'ensemble du site dont le tiers du parc qui est situé dans l'Ain.

Dans la mesure où le PAEC permet aux agriculteurs d'obtenir des aides spécifiques, une Commission lui a été consacrée le 28 septembre 2015. Pour l'occasion deux techniciens, respectivement de la Métropole et de la Chambre d'Agriculture étaient présents afin de pouvoir répondre aux questions des agriculteurs du parc (intégration du parc dans le dispositif, opportunités pour les agriculteurs sur le parc et hors parc, impact sur la future charte et les conventions, etc. des nombreux sujets ont alimentés les échanges).

### - **Agriculture : réaffectation de parcelles / avenants à des conventions d'occupation**

Ces affectations font suite à la cessation d'activité de deux agriculteurs, Messieurs RIVOIRE (2,13 Ha) et SAUGNIEUX (5 ha).

Après présentation de la situation lors de la Commission agricole du 28 septembre, puis une phase de négociation avec différents candidats pour la reprise de ces terres durant l'automne 2015, la Commission s'est réunie le 9 décembre 2015 afin d'émettre les propositions d'attribution.

Globalement la proposition de réaffectations se traduit de la manière suivante :

- Madame MASSON représentant les écuries d'Anaphélie : + 2,13 ha,
- Monsieur SORNIN : + 3,30 ha,
- Monsieur SANCHEZ : + 1,70 ha.

Cette solution permet de pérenniser et faciliter l'activité de 3 exploitants agricoles du Grand Parc.

Ces propositions ont ensuite été validées par le Comité syndical du 15 décembre 2015.



### - **Avenants aux conventions d'occupation (prolongation d'un an).**

Les conventions d'occupation précaires dont sont signataires les agriculteurs prévoient que leur renouvellement soit convenu au moins un an avant leur échéance. Celle-ci étant le 31 décembre 2016, il a été nécessaire de les prolonger d'une année afin de se donner l'année 2016 pour finir le travail sur la nouvelle Charte des Espaces Naturels et Agricoles (ENA).

L'ensemble des avenants a été signé en décembre 2015.

### - **Convention de partenariat avec VNF (Voies Navigables de France) pour le reboisement de la peupleraie du Rizan**

Cette convention a pour objet de définir les modalités du soutien financier de VNF (10 000 €) pour une opération de reboisement d'une forêt du Grand Parc. Cela va permettre de financer une partie des travaux dont le montant total est estimé à 65 000 € HT et ainsi d'augmenter le nombre d'arbres replantés (densité) et la diversité des essences initialement envisagée.



Les travaux forestiers concernés l'abattage et le reboisement d'une peupleraie de culture dite « du Rizan » d'une surface de 10 ha.

Ces travaux qui prévoient la plantation de 12 000 arbres devraient se dérouler hiver 2016-2017 pour l'abattage et hiver 2017-2018 pour la replantation (essences feuillues locales et typiques de la forêt alluviale, répondant aussi à un objectif de production de bois d'œuvre).

A noter que parmi ces arbres, il est également prévu d'implanter des boutures de Peupliers noirs issues de la pépinière du Grand Parc

### Interventions à des manifestations et colloques :

- **Intervention auprès du lycée agricole de Saint Genis Laval le 2 octobre :**  
Présentation de la démarche « les Saveurs du Grand Parc » pour le développement de l'agriculture Bio et des circuits courts.
- **Intervention lors de la journée annuelle de la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) organisée par Corabio (Coordination Rhône-Alpes de l'Agriculture Biologique) le 19 novembre à Valence.**

Le Symalim, représenté par Christian BARDIN et Richard TRILLAT, est intervenu pour exposer sa politique en faveur de l'Agriculture biologique dans l'objectif de mieux protéger la ressource en eau potable.



### Natura 2000

Un document d'objectif (DOCOB) Natura 2000 « Pelouses sèches, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage » est mis en œuvre depuis 6 ans.

Tous les ans, un Comité de Pilotage se réunit pour présenter l'état d'avancement des actions du DOCOB et les propositions d'actions pour l'année à venir (2016).

## Culture et cohésion sociale

Depuis 2014, une Vice-présidence a été dédiée à la Culture et la Cohésion sociale. La Commission réunit 10 élus.

Dans le cadre de la stratégie-guide Grand Parc 2030, ces problématiques tiennent également une place importante.

De nombreuses actions ont ainsi échelonnés l'année 2015.

### 2 Commissions

Présidente : **N. DESCOURS-JOUTARD**

25 mars

16 juillet (avec

Accessibilité/Déplacements)

### Politique de la ville et Contrat de Ville

Le Grand Parc n'ayant pas d'habitants, il ne figure pas dans les périmètres de la nouvelle géographie prioritaire (définis en fonction du revenu médian). L'Etat et la Métropole de Lyon proposent donc de l'intégrer au Contrat de Ville de la Métropole en tant que « territoire vécu », notion qui permet à des équipements ou des opérateurs de bénéficier de crédits politique de la ville dans la mesure où les actions bénéficient aux habitants des quartiers prioritaires. Le parc ne faisant plus l'objet d'une convention locale spécifique, son programme d'actions, comprenant une ingénierie, sera évalué annuellement dans le cadre d'une programmation « tous sites ».

Les propositions d'actions 2015 ont été présentées lors d'un comité technique rassemblant l'Etat, la CAF du Rhône et la Région Rhône-Alpes en janvier dernier.

### Déclaration de coopération culturelle

Nathalie Descours-Joutard, Vice-Présidente en charge de la culture et de la cohésion sociale, a travaillé avec les élus de sa Commission sur un projet de Déclaration de coopération culturelle 2014-2015. Cette proposition a été validée au Comité syndical du 24 février 2015.

4 axes ont été retenus mêlant culture et cohésion sociale :

- Organisation et accueil d'événementiels culturels,
- Initiation à des pratiques artistiques culturelles,
- Soutien à la création et l'implantation d'œuvres d'art,
- Education au patrimoine.

### Pose et inauguration de l'œuvre « ICI » d'Ugo Rondinone

Ce projet emblématique soutenu par le Ministère de la Culture et de la Communication et la Région Rhône-Alpes a pour objectif de permettre aux nombreux publics du Grand Parc d'accéder à la culture, hors des institutions dédiées à l'art.

A la confluence de l'Ain, de la Métropole et du Rhône, cette œuvre est un marqueur fort de mise en tourisme du Grand Parc.

Lieu : Promontoire du Morlet

Date : Juin 2015

Nombre de présents à l'inauguration :

- une soixante de personnes, partenaires du Grand Parc, élus, techniciens et entreprises ayant participé à l'installation et la mise en place de l'œuvre.
- en présence artiste Ugo Rondinone et le DRAC notamment

En cours d'année, une valorisation paysagère autour de l'œuvre « Ici » a été étudiée et un dossier présenté en commission.



### Livres à l'eau et inauguration

Sujet : Installation d'un espace de lecture et d'animations sur la plage du Fontanil  
Pour la 1<sup>ère</sup> fois, installation d'un Bibliobus à côté de l'Aire de jeu du Castor

Partenaires : - Médiathèques de Décines et Meyzieu  
- Base Ville, Vie, Vacances (VVV)  
- Conseil départemental de l'Ain

Date : Du 15 au 26 juillet

Vernissage en présence de M. Christophe QUINIOU et M. Jean-Pierre GAITET

Public touché : près de 900 personnes



## Remise des prix du concours photo

Date : novembre

Nombre de personnes présentes :

- environ 100 personnes dont des participants au concours grand public, les animateurs et les jeunes de quartiers prioritaires (et leurs familles)
- en présence de Jérôme STURLA, Président du SYMALIM, Nathalie DESCOURS-JOUTARD, Vice-Président Culture & Cohésion sociale et des représentants de l'Etat



## Eco-festival Woodstower

Par établissement d'une convention votée en Comité, le SYMALIM subventionne le festival à hauteur de 120 000 €.

Le lancement de la 17<sup>e</sup> édition de Woodstower s'est déroulé avec deux conférences de presse en présence du Président du SYMALIM, à Lyon et à Miribel reflétant le partenariat et l'ancrage au territoire Rhône Amont/Côtière de l'Ain.

Date du festival : Août

Nombre de festivaliers (sur les deux journées gratuites et la soirée) : 17 000



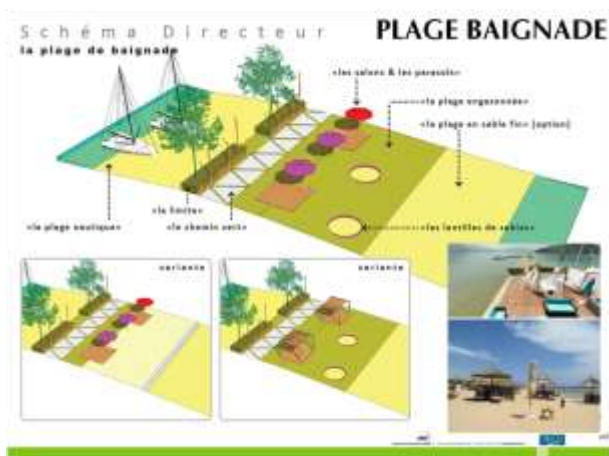
## Sports et Loisirs verts

Cette thématique s'inscrit dans la démarche Grand Parc 2030. Afin que chacun puisse s'impliquer sur ce dossier stratégique, l'ensemble des élus du Symalim a été invité à la Commission.

Le Schéma Directeur de développement de L'atol' et du Grand Parc qui a été établi avec l'appui du bureau d'étude Ract Madoux / Second axe a été présenté. Il comporte 30 actions pour un coût évalué à plus de 9 millions d'euros HT.

**1 Commission élargie**  
Président : **GL. DEVINAZ**  
20 octobre

La réalisation phare dans ce domaine est le réaménagement de la plage de L'atol' dont le projet a été travaillé durant l'année 2015 (réorganisation des circulation, reprise des espaces enherbés, réaménagement de l'ensemble des espaces en terrasse et sous les arbres, ensablement, installation de toilettes, de casiers, de cabines pour se changer, de jeux pour enfants, plantation d'arbres, délimitation des espaces baignade et nautique, etc.) pour une attribution des travaux lors de la CAO du 7 décembre 2015 afin de pouvoir l'ouvrir au public pour la saison 2016.





## Prévention / Sécurité

---

### Contrat Local de Sécurité

Le Contrat Local de Sécurité regroupe l'ensemble des acteurs concernés dans les champs de la prévention et de la sécurité sur le territoire du Grand Parc.

Le Comité technique se réunit deux fois par an sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAITET, et en présence d'élus du SYMALIM :

- Au printemps, pour préparer la saison, les moyens mis en œuvre par chaque institution, l'organisation de la sécurité des baignades, l'organisation de l'exercice de sécurité et la préparation du projet Woodstower.
- En fin d'année, pour le bilan.

### 2 Comités locaux de Sécurité

Président : **JP. GAITET**

22 mai

10 décembre

## Pédagogie à l'environnement / éducation : L'îloz'

---



Inauguré à l'automne 2014, L'îloz', lieu pédagogique dédié à l'éducation à l'environnement (eau et nature) a ouvert ses portes le 11 avril 2015.

L'animation du lieu a été confiée à la SEGAPAL. Plusieurs objectifs ont été fixés :

- **Un lieu pédagogique pour l'éducation à l'environnement**

Les activités scolaires ont été regroupées dans ce lieu qui a accueilli pour sa première année de fonctionnement 8 577 enfants (objectif : 9 000)

L'îloz' est également un lieu d'accueil et de sensibilisation du grand public avec un libre accès à l'espace scénographié et interactif du rez-de-chaussée et aux expositions temporaires.

Environ 14 000 personnes accueillies d'avril à octobre (objectif : 20 à 40 000 annuel)

- **Un lieu d'initiatives de manifestation et de débat**

Une programmation culturelle a été mise en place à la fois avec des animations enfant (anniversaires nature), des animations grand public (balades, ...) et les spectacles et expositions.

Dans le cadre du partenariat Agence d'Urbanisme / Métropole / Symalim, L'îloz' a par exemple accueilli « Les 36<sup>e</sup> Rencontres de la FNAU » (Fédération nationale des AU, congrès annuel) avec un Atelier intitulé « Le Citoyen comme ressource » et l'intervention de Jérôme STURLA.

Le SYMALIM a également participé activement à la Fête de l'Automne avec le montage d'un marché de producteur partenaires des Saveurs du Grand Parc et la tenue d'un stand d'information et de promotion de la marque Label. Environ 800 personnes ont été accueillies à L'îloz' sur cette journée malgré une météo peu clémente.



## Promotion du projet de territoire

### Prêt d'expositions

Pour faire connaître et valoriser les missions sociales du Grand Parc et suite à la volonté des élus de mise en tourisme du Grand Parc Miribel Jonage, le SYMALIM a réalisé sur les deux dernières années, deux expositions, outils de promotion et de développement visant à accroître la lisibilité touristique du Grand Parc sur le territoire.

En 2015, l'itinérance des expositions s'est amplifiée.

### Prêt de l'exposition « Grand Parc Entre Nature & Culture » :

**Lieu :** Office du Tourisme de la Communauté de Commune de Miribel et Plateau / L'allégro

**Date :** Juin

**Durée :** 3 semaines

*Vernissage en présence de Jérôme STURLA, Nathalie DESCOURS-JOUTARD, Vice-présidente à la Culture et de Sylvie Viricel, Maire de Miribel*



**Lieu :** Office du Tourisme de Meximieux

**Date :** Juillet-août

**Durée :** 1 mois

*Vernissage en présence de Jérôme STURLA, Nathalie DESCOURS-JOUTARD, Vice-présidente à la Culture*



**Lieu :** L'ïloz' – salle d'exposition temporaire

**Date :** Novembre 2014 à mars 2016

**Durée :** 4 mois

### Prêt de l'exposition « Pour une autre agriculture »

**Lieu :** Galerie de la presse (Miribel)

**Date :** Juin- Juillet

**Durée :** 1 mois

**Lieu :** Agence d'Urbanisme de Lyon

**Date :** Septembre-octobre

**Durée :** 6 semaines

**Lieu :** Grand Parc

L'ïloz' pour des prêts événementiels : journées FNAU, Fête de l'automne, ...

L'atol' - Salle de séminaire pour animer la salle lors d'événements interne ou d'accueil d'entreprise



## Intervention du Président, Jérôme STURLA

Sujet :	« le citoyen ressource de demain »
Partenaire :	Fédération Nationale des Agences d'urbanisme
Date :	Octobre
Lieu :	L'îloz'
Nombre de participants :	30-40
Intervention :	Jérôme STURLA pour présenter le projet Grand Parc 2030 / « Vers la ville nature contemporaine »



## Gestion de l'eau : restauration Canal de Miribel

---



Le Canal de Miribel conditionne le bon fonctionnement et la bonne alimentation en eau des lacs, des îles et de la nappe d'eau souterraine de l'île de Miribel Jonage : c'est ce qu'ont conclut les expertises menées depuis 2011 par le SYMALIM.

Subissant l'énergie des crues du Rhône, ce canal s'est enfoncé de plus de 4 m en 50 ans, de quoi rendre ses berges dangereuses et peu propices à la balade. L'urgence d'agir a permis de définir un projet de restauration du Rhône de Miribel Jonage à échéance 2027, sa mise en œuvre passant par un 1<sup>er</sup> contrat 2015-2020.

Ce projet est un dossier emblématique de la dynamique du territoire dont l'objectif global est l'amélioration de la gestion de l'eau sur le secteur Rhône Amont / Côtère de l'Ain.

Porté par le Symalim, il rassemble différents partenaires : Etat, Voies navigables de France, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Département de l'Ain, Métropole de Lyon, Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, Communauté de Communes de la Côtère à Montluel, EDF...

Un Comité de Pilotage élargi à eu lieu en Mai 2015 pour finaliser ce projet de contrat territorial avec les partenaires. La signature est prévue sur 2016.

Montant : 20 M€ répartis entre les collectivités, l'Etat, l'Agence de l'eau, VNF et EDF.

# Communication institutionnelle

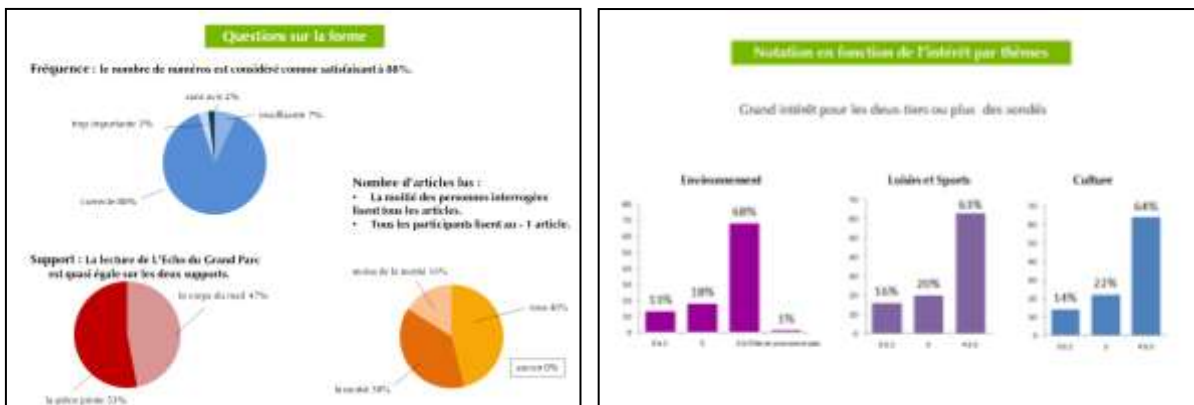
Un travail interne au SYMALIM a été mené pour mettre en place une communication institutionnelle forte et unifiée, mettant en avant les vocations-socles du Grand Parc et valorisant le travail issu des réflexions des élus.

## L'Echo numérique

Pour mémoire, le SYMALIM réalise depuis 2004, une newsletter institutionnelle.

D'abord sous format papier, elle est passée sous format numérique en 2012, lui permettant de devenir plus régulière et fréquente (en moyenne, une par saison en automne/hiver et une par mois sur les saisons printemps/été où l'activité est plus importante)

Pour faire un bilan sur ce moyen de communication institutionnelle du SYMALIM et obtenir l'avis des lecteurs, une enquête de satisfaction a été réalisée entre fin 2014 et début 2015 et les résultats à la fois quantitatif et qualitatif analysés et présenté aux élus lors d'un Bureau Syndical. L'appui d'une stagiaire « Assistante de direction » a permis de mettre en place ce projet.



Si l'enquête a montré un réel intérêt pour ce support de la part des lecteurs (taux d'ouverture : 8 à 10% et de clic : 4%), elle a permis des pistes d'amélioration sur le confort de lecture, et la création d'une nouvelle maquette, facilement lisible sur tout support numérique (tablette, mobile,...)

Les modalités d'envoi (envoi automatisé via le site internet et possibilité de statistiques de lecture et consultation) ont également été améliorées.

En 2015, 6 newsletters ont été réalisées par le Symalim (rédaction, recherche photos, ...) et envoyées à la base de données institutionnelle d'environ 1 200 contacts.

Ancien format



Nouveau format



## Nouveau site Internet

Suite à un constat de manque de lisibilité, le SYMALIM souhaitait une redéfinition de la partie institutionnelle sur le site internet du Grand Parc [www.grand-parc.fr](http://www.grand-parc.fr).

Dans le cadre de la refonte complète du site internet réalisé par la SEGAPAL, le SYMALIM a donc d'un côté, réalisé les mises à jour nécessaires à la partie « Qui sommes-nous ? » et initié et rédigé le contenu de deux nouvelles rubriques :

« Grand Parc 2030 » dédié au projet politique,

« Les Saveurs du Grand Parc » permettant la mise en avant des ventes de produits à l'atol' dans une logique commerciale.



## Création d'un compte Twitter

Pour relayer l'information institutionnelle : réflexions engagées dans la démarche Grand Parc 2030, avancées sur la marque label « Les Saveurs du Grand parc », investissements réalisés, actions et événements mis en place ... le SYMALIM a créé un compte Twitter dédié en octobre 2015, animé par Anne Moignard et Bérengère Vital tout au long de l'année.



## Carte de vœux 2016

Depuis l'année précédente, le choix prioritaire d'un envoi numérique a été fait.

La thématique a été choisie de manière à décliner le projet phare de l'année à venir : la future plage de sable de L'atol'

Comme chaque année, le Symalim a assuré en lien avec le service communication de la SEGAPAL, le suivi de la conception de la carte de vœux et à assurer la gestion de la base de données des envois papiers pour le Président du SYMALIM et les envois numériques (environ 1 500 envois).





**Relations Presse**

Toute l'année, l'actualité institutionnelle, notamment les comptes-rendus des Comités Syndicaux sont suivis par la presse locale.

Jérôme Sturla, Président du Grand Parc est l'interlocuteur privilégié à toutes demandes de journalistes souhaitant obtenir des informations sur les projets du Grand Parc.

En plus de cette actualité, des événements presse spécifiques sont régulièrement mis en place en 2015 par le SYMALIM.



Deux articles du Progrès suite aux débats en Comité Syndical

- Sujet :** Lancement du Label Qualité « Les Saveurs du Grand Parc »  
**Date :** Avril  
**Lieu :** Restaurant « Les Saveurs du Grand Parc »  
**Action :** 1 dossier de presse « L'agriculture au cœur du Grand Parc Miribel Jonage »  
 1 communiqué de presse dédié au lancement de la marque label  
 1 conférence de presse

Nombre de journalistes ciblés : 90 (presse locale et régionale, presse spécialisée agricole)  
 Nombre de retombées presse : 19 dont 2 radios



Pleine page du Progrès



Une de L'information Agricole



**Sujet :** Création d'une filière bio et locale de blé dur pour la fabrication de pâtes fraîches  
**Date :** Décembre  
**Lieu :** Restaurant « L'escapade »  
**Action :** 1 focus presse dédié  
 La remise à jour du dossier de presse « L'agriculture au cœur du Grand Parc Miribel Jonage »  
 1 conférence de presse / Signature de la Charte

Nombre de journalistes ciblés : 50 (presse locale)  
 Nombre de retombées presse : 6

Article dans le Progrès

**Relations publiques à destination des élus SYMALIM**

**Sujet :** Découverte des actions + dégustation bières et galettes « Les Saveurs du Grand Parc »  
**Lieu :** Eco-Festival Woodstower : Espace VIP + visite du point de restauration « 0 kilomètre » tenu par le Café Cousu  
**Date :** 27 août  
**Nombre:** 25 à 30 élus et partenaire présents



**Sujet :** Découverte du mini-marché « Les Saveurs du Grand Parc » et signature d'une convention avec une nouvelle adhérente de la Charte ENA (Lys'sentielles)  
**Lieu :** Fête de l'automne à L'îloz'  
**Date :** 19 septembre  
**Nombre:** une dizaine d'élus présents



**Sujet :** Repas de Noël des élus + remise d'un coffret cadeau « Les Saveurs du Grand Parc » (tote-bag, pot de miel, farine de sarrasin, pain d'épices, mug) »  
**Lieu :** L'escapade (Neyron)  
**Date :** 15 décembre  
**Nombre:** 21 élus présents



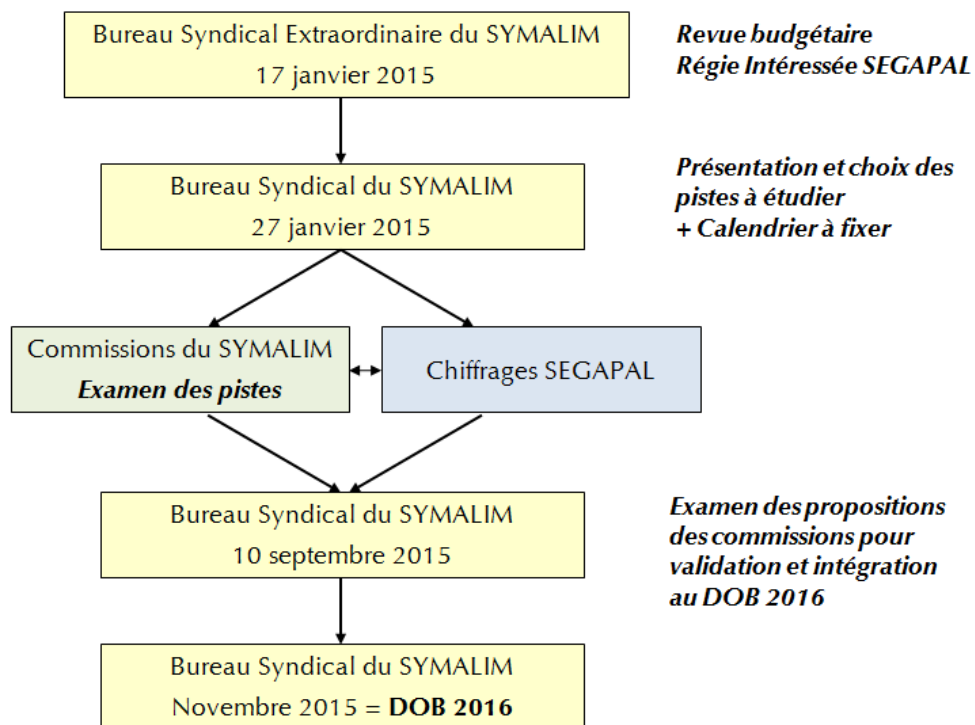


# Bilan Financier

## Stratégie d'arbitrage dans un contexte de tension structurelle

**En début d'année** : organisation de 2 Bureaux extraordinaires afin de conduire des arbitrages financiers drastiques pour boucler les budgets, en organisant une revue budgétaire complète et en recensant les pistes stratégiques d'arbitrage.

Concernant le Budget de Régie intéressée, une enveloppe normée de 3M€ a été mise en place pour la subvention d'équilibre.





# Régie Intéressée SEGAPAL : stratégie d'arbitrages

## Markéter le territoire : préalable à toute communication

- **produits payants à (re)définir en fonction de la demande**
- **Produits non payants : les espaces verts, les équipements...**  
*Exemple fleurissement ronds points/aménagements paysagers/bancs/aires de jeux/mobilier de plage...*
- **A qui s'adresser :**
  - ✓ **USAGERS** devient **ACTEUR** du territoire dans la logique crowdfunding/financement participatif (en contrepartie nom sur une plaque ou sur site internet?) ou parrainage?
  - ✓ **ENTREPRISES** dans la logique responsabilité sociétale ET/OU mécénat :
    - définir une charte éthique sur les limites/ce qui porte atteinte au GP. Puis décider au cas par cas, impossible de déterminer des secteurs d'activités souhaitables...
    - Définir des lieux ou supports sous forme de catalogue  
*Exemple Bledina pour une aire de jeux ou toilettes avec espace BB, Décathlon pour des équipements sportifs, Nature et découverte pour jardin, un paysagiste pour les entrées ou rond point...offrir une alternative à la pub 4 par 3 par une « démo in situ »*
  - ✓ **ASSOCIATIONS** créer un lieu/un organe où susciter/formaliser/organiser/animer les actions bénévoles (entretien chemin par naturaliste ou chasseur, nettoyage de site...)
    - Les amis du Grand Parc? Projet abandonné
    - Domaines très divers : entretien des espaces, animations...

## Modifier le niveau du service public pour l'entretien des espaces ouverts à tous

- Plage/surveillance ne pas toucher à ce qui concerne la sécurité des personnes?
- Faire payer les coûts directs/indirects liés à la protection de l'eau potable (entretien des plans d'eau et autres) ? Centime additionnel?
- Tontes/entretien : réduire les zonages ? Réduire la fréquence?
- Fermer certains parkings, l'hiver ou à l'année?
- Fermer une nouvelle zone à la voiture comme pour l'amont
- Redéployer le personnel Segapal sur d'autres « clients » pour baisser les coûts Symalim/mutualiser/MAD de personnel communal sur des tâches à définir?

## Mieux valoriser les bâtiments sous utilisés

- Sur les 27 000 M2 couverts certains sont peu ou pas utilisés : CAE/Violettes/Plançon/Forestière...
- Location pour des animations? mariages? Fêtes? Accueil de siège d'entreprises dont le secteur d'activités est en lien avec le Grand Parc?



## Développer les produits touristiques

- mettre en avant la notion de terroir :
  - ✓ Marque Saveurs du Grand Parc et circuits courts vente de produits (miel, viande, farine...)
  - ✓ Gastronomie en partenariat avec les restaurants du parc
  - ✓ Animations autour de ces thèmes (atelier cuisine adultes, atelier CAF enfant...)
- Boutique/Produits dérivés à L'atol et L'îloz en lien avec les activités pratiquées
- Valoriser les équipements culturels dans une démarche écotouristique
- Valoriser la base nautique avec une visée touristique et pas seulement sportive (exemple du sentier écopagayeur? partenariat avec d'autres sites? projet RUL?)
- Miser sur le Rhône Amont en créant une dynamique de projet de territoire (Anneau Bleu...)
- Partenariats sur le territoire pour offrir des produits avec nuitée

## Accès payant pour les voitures :

- Faire payer le stationnement ?  
Rendre les parkings payants, mais cela ne touche pas le transit.
- Faire payer toutes les voitures qui entrent sur le parc, qu'elles stationnent ou transitent ?  
Mettre un/des péages ou aux entrées.
- Faire payer le transit ?  
Mettre un/des péages sur l'axe Nord/Sud, mais ne pas faire payer sur certains créneaux.

## Avenir de L'atol' :

- Le nautique : valorisation touristique ?
- Le golf ?
- Accueil d'entreprises :  
Optimisation de l'existant ?  
Projet d'une salle de 250/300 places ?  
Charte éthique des entreprises que l'on accueille ?
- La salle de forme :  
Secteur d'activité très concurrentiel :  
Perte de clientèle vers des concurrents privés (+ difficulté à attirer de nouveaux clients)  
Pression sur les prix  
Chiffre d'affaire en forte baisse depuis 4 ans  
Activité dont le déficit s'accroît  
500 K€ d'investissements nécessaires sous 3 ans pour remettre à niveau la salle (vestiaires...) puis renouvellement permanent du matériel.

Concernant l'événementiel, la suppression du Grand Rendez-vous et de Destination Nature (dans sa forme habituelle) a été actée.

## Installation de la Métropole et chantier marges de manœuvre

---

La Métropole devient le 1<sup>er</sup> financeur avec 3,6 M€ sur environ 5M€ :

	Fonctionnement	Investissement
Métropole	65.5%	88.55%
Nouveau Rhône	2%	2.45%
Autres financeurs	32.5%	9% : CG Ain

Parallèlement à la modification des statuts et du financement, la Métropole lance **en septembre le chantier « marges de manœuvres »** qui vise à trouver des marges financières sur ses satellites :  
Demande d'intégrer une baisse de 16% participations sur 3 ans 2016/2018 soit plus de 600K€ pour le budget de fonctionnement SYMALIM en moins cumulés.

## LA DEMANDE DU SYMALIM pour l'année 2016

- Participation statutaire de fonctionnement : - 3%  
(absence de recettes de graviers en 2016)



## LA DEMANDE DU SYMALIM pour l'année 2016

- Participation statutaires d'investissement : **maintien**

Participations statutaires d'Investissement					
Collectivités	Participations statutaires		Hypothèses 2016		
	Montant 2015	%	Maintien	Baisse - 3 %	Baisse - 6 %
Métropole de Lyon	951 211	88,55	951 211	-28 536	-57 073
Conseil départemental de l'Ain	96 680	9			
Nouveau Rhône	26 318	2,45			
<b>TOTAL</b>	<b>1 074 209</b>	<b>100</b>	<b>951 211</b>	<b>-28 536</b>	<b>-57 073</b>

Participation statutaires d'Investissement					
Collectivités	Participations statutaires		Hypothèses 2016		
	Montant 2015	%	Maintien	Baisse - 3 %	Baisse - 6 %
Métropole de Lyon	951 211	88,55	951 211	-28 536	-57 073
Conseil départemental de l'Ain	96 680	9	96 680	-2 900	-5 801
Nouveau Rhône	26 318	2,45	26 318	-790	-1 579
<b>TOTAL</b>	<b>1 074 209</b>	<b>100</b>	<b>1 074 209</b>	<b>-32 226</b>	<b>-64 453</b>

## Compte administratif 2015

---

### Bilan du Budget Principal SYMALIM

SECTION	Mandats de dépenses émis en 2015	Titres de Recettes émis en 2015	Résultat de l'exercice	Résultat reporté en 2015	Résultat Cumulé de l'exercice 2015
Fonctionnement	4 025 697,90 €	4 340 014,39 €	<b>+ 314 316,49 €</b>	+ 460 108,21 €	<b>+ 774 424,70 €</b>
Investissement	4 815 665,83 €	5 084 183,90 €	<b>+ 268 518,07 €</b>	+ 266 429,16 €	<b>+ 534 947,23 €</b>

Par ailleurs en fin d'exercice 2015, des Restes à Réaliser sont à constater en section d'investissement (Dépenses et Recettes) qui ne comportent que **les opérations réelles** avec un **solde déficitaire de 322 858,83€** qui correspondent aux dépenses et recettes engagées sur les mandats SYMALIM/SEGAPAL pour la réalisation d'études et travaux mais non mandatées au 31/12/2015.

⇒ **En Dépenses :** **767 093,88 €**  
Avances de trésorerie en mandats d'investissement (238) 767 093,88 €

⇒ **En Recettes :** **444 235,05 €**  
Subventions obtenues (1321) 67 412,00 €  
TVA récupérable (2762) 100 796,99 €  
Emprunts (1641) 276 026,06 €



## Section de Fonctionnement

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

	Prév. 2014	Réalisé 2014	Prév. 2015	Réalisé 2015	% d'évolution
Subventions d'équilibre Régie Intéressée SEGAPAL	3 270 198 €	3 159 747 €	3 033 344 €	3 000 000 €	-5.06%
Charges financières (intérêts d'emprunt / ICNE)	350 750 €	267 969 €	283 000 €	282 213 €	5.32%
<b>Personnel</b>	<b>279 100 €</b>	<b>264 008 €</b>	<b>290 400 €</b>	<b>270 795 €</b>	<b>2.57%</b>
Personnel / Assurance / Médecine du travail / FNC	237 100 €	225 079 €	245 900 €	232 515 €	3.30%
Indemnités des élus	42 000 €	38 929 €	44 500 €	38 280 €	-1.67%
<b>Frais généraux</b>	<b>182 750 €</b>	<b>136 453 €</b>	<b>194 805 €</b>	<b>145 913 €</b>	<b>6.93%</b>
Prime d'assurance	23 000 €	18 949 €	23 000 €	19 622 €	3.55%
Taxes foncières	62 000 €	56 529 €	61 000 €	59 562 €	5.37%
Frais administratifs	97 750 €	60 975 €	110 805 €	66 729 €	9.44%
Festival WOODSTOWER	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	0.00%
AGENCE D'URBANISME "Participation programme partenariat et Adhésion	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0.00%
<b>Prestations</b>	<b>42 500 €</b>	<b>18 486 €</b>	<b>62 500 €</b>	<b>17 291 €</b>	<b>-6.46%</b>
Juridique / Honoraire / Sous-traitance / Maintenance	42 500 €	18 486 €	62 500 €	7 738 €	
Projet Grand Parc 2030				9 553 €	
<b>Communication</b>	<b>35 000 €</b>	<b>11 734 €</b>	<b>35 000 €<sup>r</sup></b>	<b>7 584 €</b>	<b>-35.37%</b>
Animation		9 058 €		1 200.00 €	
Expositions / marque "Les saveurs du Grand Parc		9 349 €		5 011 €	
Reportage photos / trombinoscope				781 €	
Cartons d'invitations		2 386 €		592 €	
Etude de circulation sur le Grand Parc (SYTRAL)	5 000 €	4 584 €	0 €	0 €	-100.00%
Dotations aux amortissements (opération d'ordre)	155 410 €	155 383 €	151 704 €	151 702 €	-2.37%
Cessions d'immobilisations (opérations d'ordre)		61 345 €		10 200 €	-83.37%
Dépenses imprévues (022)	149 894 €		220 782 €		
Virement à la section d'investissement (023)			199 752 €		
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 610 602 €</b>	<b>4 219 710 €</b>	<b>4 611 287 €</b>	<b>4 025 698 €</b>	

**74,52 %** Subvention d'équilibre pour le budget annexe RIS      soit **3 000 000 €**

**25,48 %** Dépenses d'exploitation propre du SYMALIM      soit **1 025 698 €**

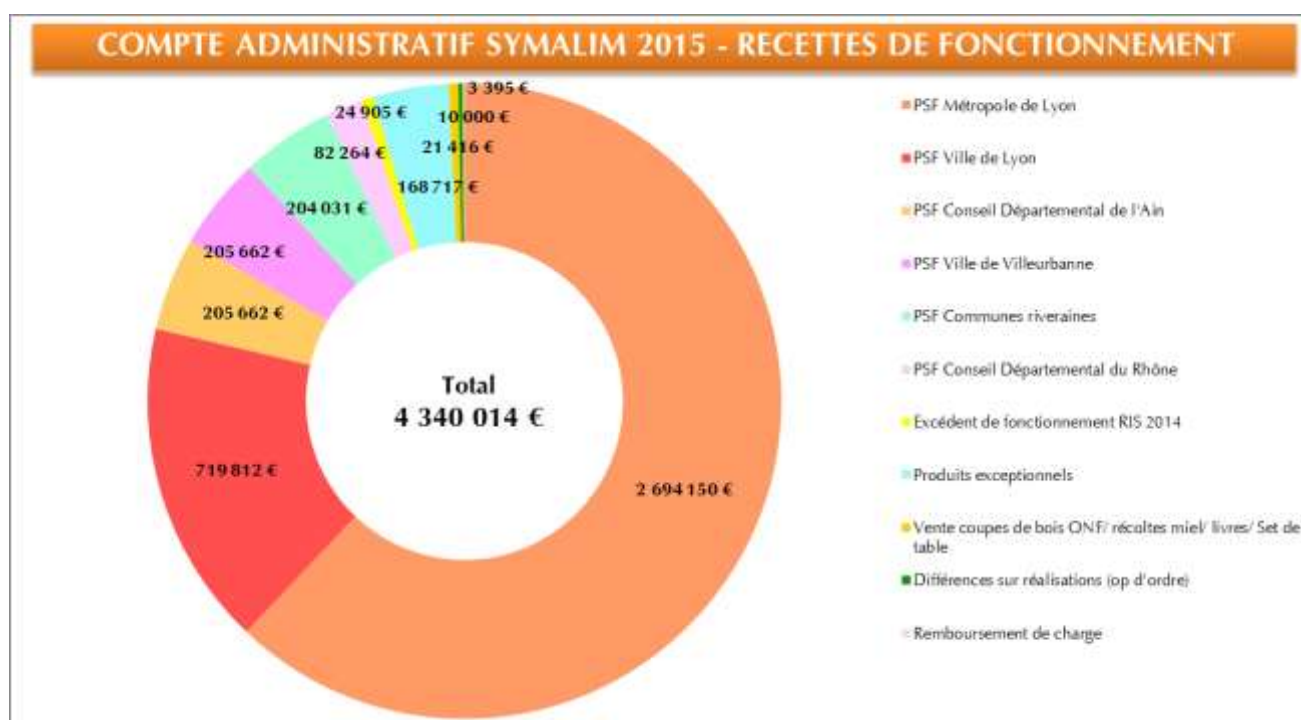
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

	Prév. 2014	Réalisés 2014	Prév. 2015	Réalisés 2015	% d'évolution
Participations statutaires de fonctionnement	4 113 210 €	4 111 172 €	4 113 210 €	4 111 581 €	0.01%
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>37 214 €</b>	<b>98 599 €</b>	<b>0 €</b>	<b>178 717 €</b>	<b>81.26%</b>
<i>Différences sur réalisation (opération d'ordre)</i>		<i>59 945 €</i>		<i>10 000 €</i>	
Subvention agriculture biologique (Agence de l'Eau)	36 239 €	36 239 €			
Vente matériel et autres produits/recouvrement créance	0 €	1 400 €		248 €	
Indemnisation Sinistres / recouvrement créance	975 €	1 014 €		168 469 €	
Reversement excédent RIS		0 €	24 905 €	24 905 €	
Vente coupe de bois / pots de Miel / Livres/ autres	26 260 €	33 244 €	12 238 €	21 416 €	-35.58%
Remboursements charges du personnel (TR / Fonds de compensation SFT)	58 €	2 943 €	826 €	3 395 €	15.38%
Excédent de fonctionnement reporté	433 860 €		460 108 €		
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>4 610 602 €</b>	<b>4 245 958 €</b>	<b>4 611 287 €</b>	<b>4 340 014 €</b>	

**94,73 %** Participations statutaires de fonctionnement (PSF) **4 111 581 €**  
 Ces participations sont versées par l'ensemble des 16 collectivités, selon la répartition fixée par les statuts.

**5,27 %** Autres recettes **228 433 €**

- Remboursement sinistres / Recouvrement créances 168 469 €
- Excédent de fonctionnement 24 905 €
- Vente Produits Saveurs du Grand Parc/Coupe de bois 21 416 €
- Moins values sur cession d'immobilisation (op d'ordre) 10 000 €
- Remboursement FNC Supplément Familial de Traitement 2013 3 395 €
- Vente de matériel 248 €



## Section d'investissement

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

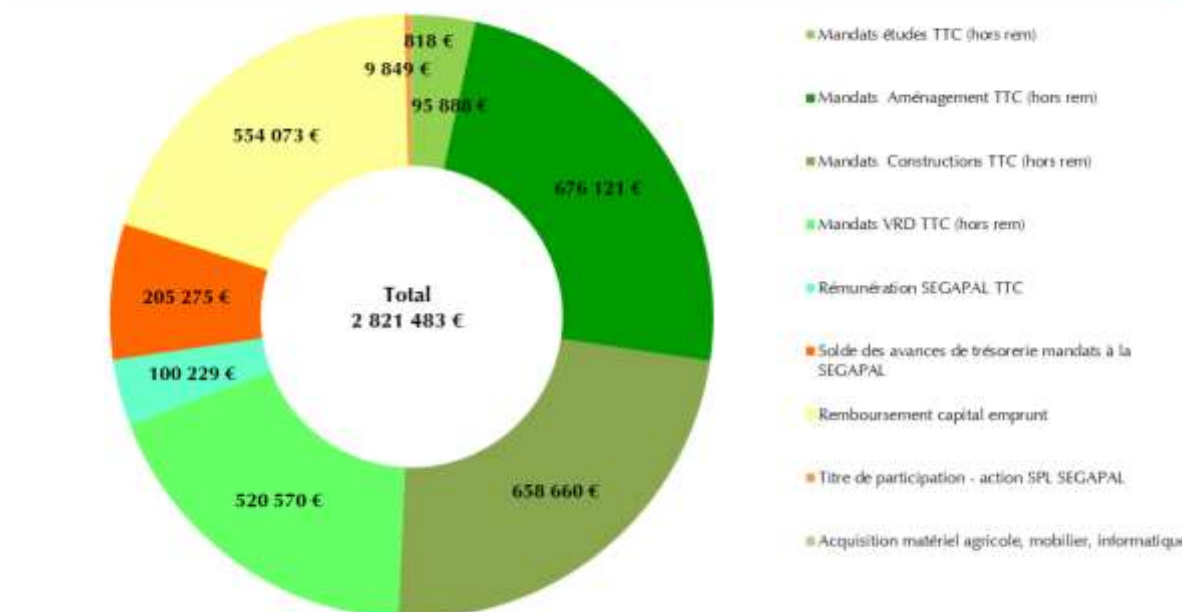
#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT CONSTATEES

4 815 665 €

#### . 2 821 483 € de dépenses réelles

⇒ Travaux en mandats dont 102 229 € de rémunération SEGAPAL	2 051 468 €
. 107 060 € d'études	
. 1 944 408 € d'Aménagement, de Constructions et de Voiries Réseaux Divers	
⇒ Remboursement capital emprunt	554 073 €
⇒ Sole du compte avances (a.238)	205 275 €
⇒ Titres de participation – actions SPL SEGAPAL	9 849 €
⇒ Acquisition mobilier et matériel de bureau	818 €

### COMPTE ADMINISTRATIF SYMALIM 2015 - DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT



Dans le cadre de la loi MOP, la SEGAPAL assume la maîtrise d'ouvrage déléguée des études et travaux réalisés en mandats moyennant une rémunération de 4% sur les travaux et de 10 % sur les études.

Les dépenses d'investissement justifiées par la SEGAPAL s'élèvent sur l'exercice 2015 à 2 051 46 €.

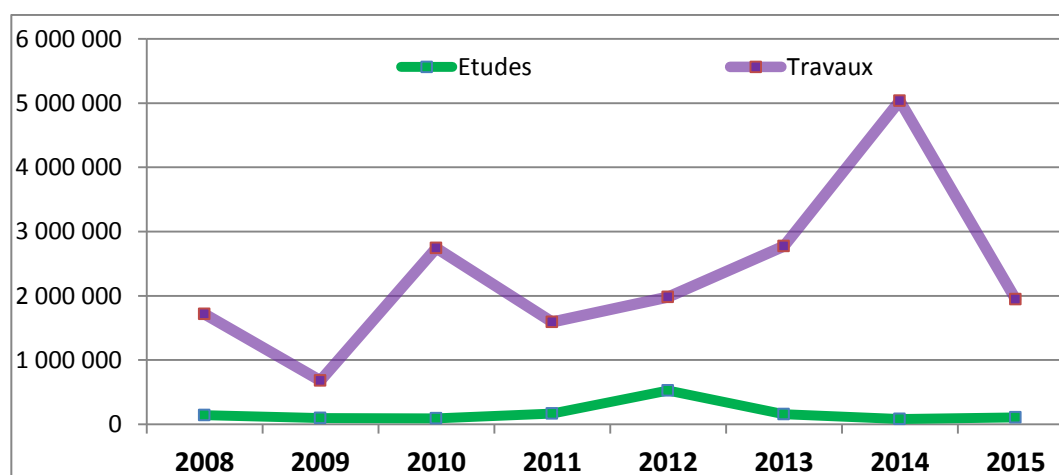
Le taux de mise en œuvre des dépenses par rapport aux prévisions est d'environ **57 %** qu'il convient de réajuster des restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées et non justifiées).

A cela s'ajoute un volume important de reste à réaliser 2015 d'un montant TTC de **972 368 €**. Ce qui porte le réalisé 2015 à **3 023 836 € TTC**, le taux de mise en œuvre des dépenses est porté à une moyenne de **88 %**.

Investissement + rémunération SEGAPAL	Budget 2015 TTC	Réalisés 2015 TTC	RAR 2015 reportés au BS 2016 TTC	Réalisés 2015 TTC + RAR 2015 = engagement	Pourcentage de réalisation
Etudes	268 761	107 060	127 114	234 174	88 %
Aménagement/ Terrassement	1 795 038	708 575	521 578	1 230 153	69 %
Constructions	968 607	690 756	270 836	961 592	99 %
VRD	616 369	545 077	52 840	597 917	97 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 648 775</b>	<b>2 051 468</b>	<b>972 368</b>	<b>3 023 836</b>	

➤ Evolution des dépenses d'études et de travaux en mandats :

Evolution en € TTC	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Etudes	143 438	94 114	90 954	165 377	524 764	153 897	79 306	107 060
Travaux	1 714 946	679 183	2 743 279	1 591 187	1 980 116	2 772 632	5 037 758	1 944 408
<b>Total</b>	<b>1 858 384</b>	<b>773 297</b>	<b>2 834 233</b>	<b>1 756 564</b>	<b>2 504 880</b>	<b>2 926 529</b>	<b>5 117 064</b>	<b>2 051 468</b>



Après deux années exceptionnelles en 2013 et 2014 dû au projet L'îloz', on revient au même niveau qu'en 2012 en travaux.



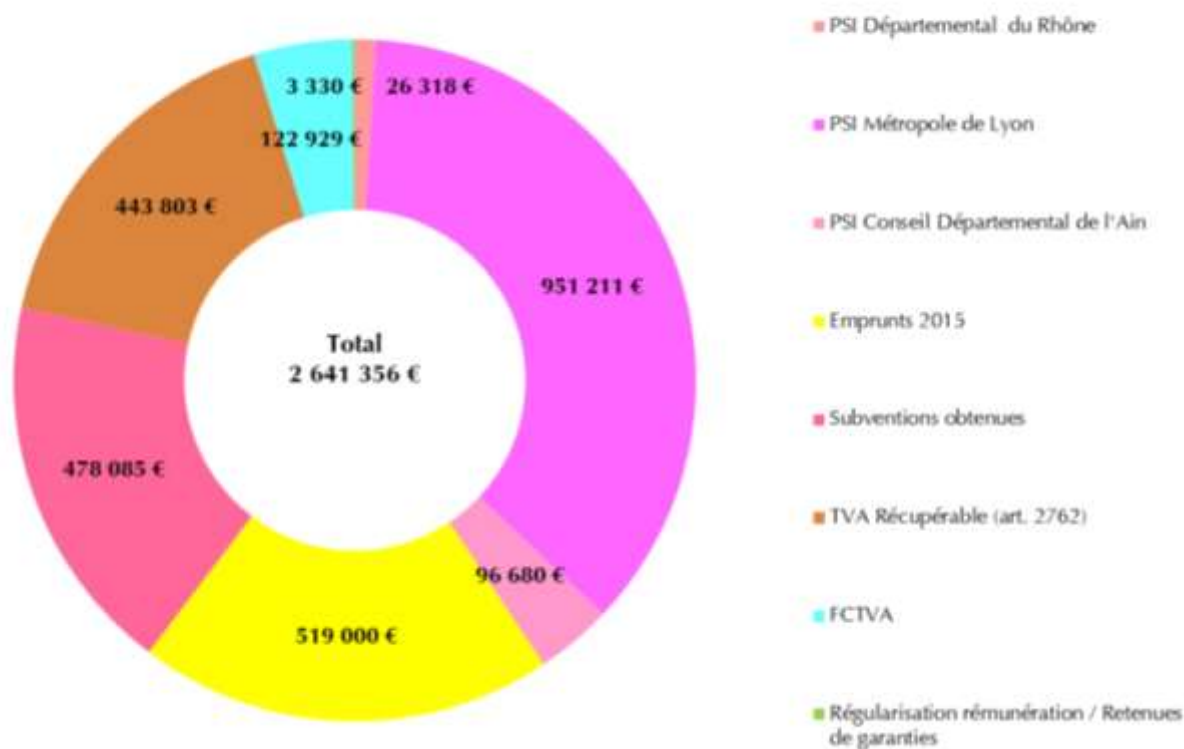
N°mandat	Nom du mandat	Etudes & travaux TTC	Rémunération TTC	Etudes & Travaux TTC
1410	Plan directeur 2014	4 860.00	583.20	5 443.20
1410 - 9.4	Plan directeur 2014 - Faune / Flore	1 926.00	231.12	2 157.12
1410 - 10.10	Plan directeur 2014 - Aménagement de la plage base de loisirs	34 044.00	4 085.28	38 129.28
1410 - 10.11	Plan directeur 2014 - Aménagement ancienne digue d'EDF	16 392.00	1 967.04	18 359.04
1510 - 13.2	Plan directeur 2015 - programme d'action natura	7 201.08	864.13	8 065.21
1510 - 14.3	Plan directeur 2015 - programmation bâtiment de l'Ilot	27 291.60	3 274.99	30 566.59
1511	Études complémentaires programme restauration	4 173.12	166.75	4 339.87
<b>ETUDES (article 20110/20111/20112)</b>		<b>95 887.80</b>	<b>11 172.51</b>	<b>107 060.31</b>
4923	Aménagement de la forestière	320 502.04	15 384.10	335 886.14
1051	Aire de jeux artistique Ugo Rondinone	254 111.75	12 197.39	266 309.14
1321	Remise en eau de la lône de jonage	12 210.00	586.08	12 796.08
1420 - 9.1	Espaces verts 2014 - Agriculture	3 950.41	189.61	4 140.02
1520 - 9.1	Espaces verts 2015 - Agriculture	21 989.65	1 055.51	23 045.16
1520 - 9.3	Espaces verts 2015 - Gestion forestier	29 637.20	1 422.58	31 059.78
1520 - 9.8	Espaces verts 2015 - Equipement des zones fréquentées	28 554.37	1 370.61	29 924.98
1521	L'Atol : Plage études environnementales et suivi des travaux	5 166.00	247.96	5 413.96
<b>TERRASSEMENT / AMENAGEMENT (article 21280/21281/21282)</b>		<b>676 121.42</b>	<b>32 453.84</b>	<b>708 575.26</b>
1135	Centre équestre n° 2 - La Cabane	1 620.00	77.76	1 697.76
1335	Toilettes publiques	11 946.71	573.45	12 520.16
1430	Bâtiment 2014 TTC	5 032.97	241.59	5 274.56
1431	Bâtiment 2014 HT	9 949.58	477.57	10 427.15
1431 - 11.1	Bâtiment 2014HT - Développement durable	4 320.00	207.36	4 527.36
1432	l'Ilot : aile ouest restauration	121 622.82	5 837.89	127 460.71
1434	L'Ilot	146 751.86	7 524.10	154 275.96
1530	Bâtiment 2015 TTC	17 940.13	861.12	18 801.25
1531	Bâtiment 2015 HT	148 511.96	7 128.57	155 640.53
1531 - 11.4	Aménagement zone technique du parc	17 213.99	826.28	18 040.27
1531 - 11.7	Reprises des toitures	173 749.92	8 339.99	182 089.91
<b>CONSTRUCTIONS (ARTICLE 21350/21351/21352)</b>		<b>658 659.94</b>	<b>32 095.68</b>	<b>690 755.62</b>
1156	Aménagement piste cycle zone équestre	3 942.98	189.26	4 132.24
1434	L'Ilot	242 712.59	11 170.23	253 882.82
1450	VRD 2014 TTC	46 391.69	2 226.80	48 618.49
1451	Aire de dépotage	43 481.20	2 087.10	45 568.30
1455	CLS 2014 TTC	915.60	43.95	959.55
1550	VRD 2015 TTC	103 222.66	4 954.69	108 177.35
1550 - 5.1	VRD 2015 TTC - Gestion des déchets	69 208.80	3 322.04	72 530.84
1551	Golf : Zone d'approche	6 578.24	315.76	6 894.00
4855	CLS 2008 TTC	4 116.00	197.57	4 313.57
<b>VRD (article 215380/215381/215382)</b>		<b>520 569.76</b>	<b>24 507.40</b>	<b>545 077.16</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>1 951 238.92</b>	<b>100 229.41</b>	<b>2 051 468.33</b>

**. 1 994 182 € dépenses d'ordre (pas de décaissement ni d'encaissement) :**

⇒ Avances sur investissement mandats versées à la SEGAPAL	1 754 725 €
⇒ TVA sur études et travaux	204 912 €
⇒ Etudes suivies d'effet affectées sur mandats	24 545 €
⇒ Plus ou moins values sur cession d'immobilisation	10 000 €

. 2 641 356 € de recettes réelles

COMPTE ADMINISTRATIF SYMALIM 2015 - RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



⇒ Participations statutaires d'investissement (PSI)

1 074 209 €

Les participations statutaires d'investissement (PSI) qui s'élèvent à 1 074 209 €. Il s'agit d'un simple maintien par rapport à l'exercice précédent a été proposé pour tenir compte du contexte financier tendu des collectivités.

Leur répartition est basée sur une nouvelle clé de répartition négociée, dans le cadre de la création de la Métropole de Lyon, entre le Conseil Général du Rhône et la Métropole de Lyon. Cette répartition a fait l'objet d'une transcription dans les statuts du SYMALIM.

Participations Statutaires d'Investissement				
Collectivités	Participations statutaires		Participation statutaires	
	2015	%	2016	%
Métropole de Lyon	951 211	88.55	951 211	88.55
Conseil Départemental de l'Ain	96 680	9	96 680	9
Conseil Départemental du Rhône	26 318	2.45	26 318	2.45
<b>TOTAL</b>	<b>1 074 209</b>	<b>100</b>	<b>1 074 209</b>	<b>100</b>

⇒ **Subventions ad hoc** **478 085 €**

réparties sur les projets suivants :

- Centre eau et Nature des ALLIVOZ : L'ïloz' : **435 375€**
  - Fonds Ferder Europe/RRA 384 626 €
  - Conseil Départemental de l'Ain 30 000 €
  - Directe Rhône-Alpes 20 749 €
- Réalisation de l'œuvre d'art « Ugo Rondinone » : **35 000 €**  
Région Rhône-Alpes
- Actualisation de la cartographie des habitats Natura 2000 » : **7 710 €**  
Direction Départementale des Territoires

⇒ **TVA récupérable sur opérations en mandats d'investissement dans le champ commercial** **443 803 €**

⇒ **FCTVA** **122 929 €**

⇒ **Rémunération SEGAPAL – trop perçue par la SEGAPAL** **2 113 €**  
(Opération 1110 – 8.12 – Gestion globale de l'eau)

⇒ **Retenue de garantie facturée 2 fois par la SEGAPAL** **1 217 €**  
(Opérations 1120 – Espaces verts 2011et 1255 - CLS 2012)

⇒ **Recours à l'emprunt souscrit sur l'exercice 2015** **519 000 €**

L'emprunt sert à équilibrer les investissements et il couvre ¼ des dépenses d'investissement en mandats.

#### ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

- ⇒ 7 328 K€ Encours de la dette au 01/01/2016
- ⇒ 6 650 K€ Emprunt souscrit entre 2008 et 2015
- ⇒ 276 K€ Solde disponible emprunt 2015 - RAR à reporter au Budget Supplémentaire 2016



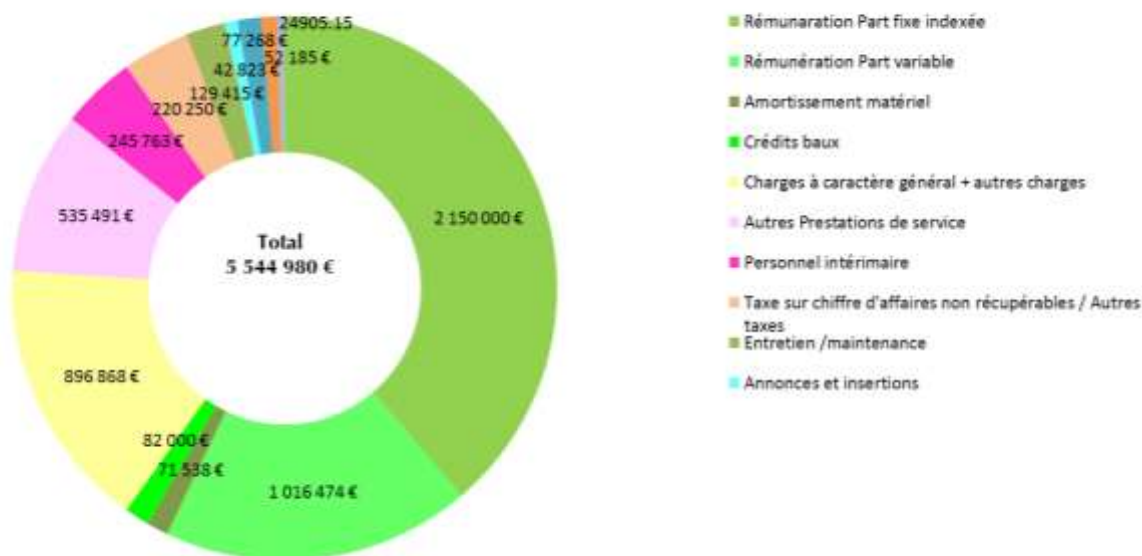
Il faut noter que pour une opération d'investissement le délai entre le début des travaux et l'encaissement en trésorerie des subventions est assez important et explique parfois le déséquilibre budgétaire et la nécessité de recourir à l'emprunt afin de pré financer certaines opérations. En effet, le recours à une ligne de trésorerie est trop coûteux et non adaptée quand on ne peut maîtriser la date de paiement d'une subvention (délai d'instruction, disponibilité des crédits).

#### **. 2 442 827 € de dépenses d'ordre (pas d'encaissement ni de décaissement) :**

- ⇒ *Avances sur investissement mandats versées à la SEGAPAL* **2 051 468 €**
- ⇒ *TVA sur études et travaux* **204 912 €**
- ⇒ *Dotations aux amortissements* **151 702 €**
- ⇒ *Etudes suivies d'effets affectées sur mandats* **24 545 €**
- ⇒ *Valeurs comptables des immobilisations cédées* **10 200 €**

## Bilan du Budget Annexe Régie Intéressée Segapal

### COMPTE ADMINISTRATIF REGIE INTERESSEE SEGAPAL 2015-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



#### 60 % Rémunération du régisseur : 3 320 012 €

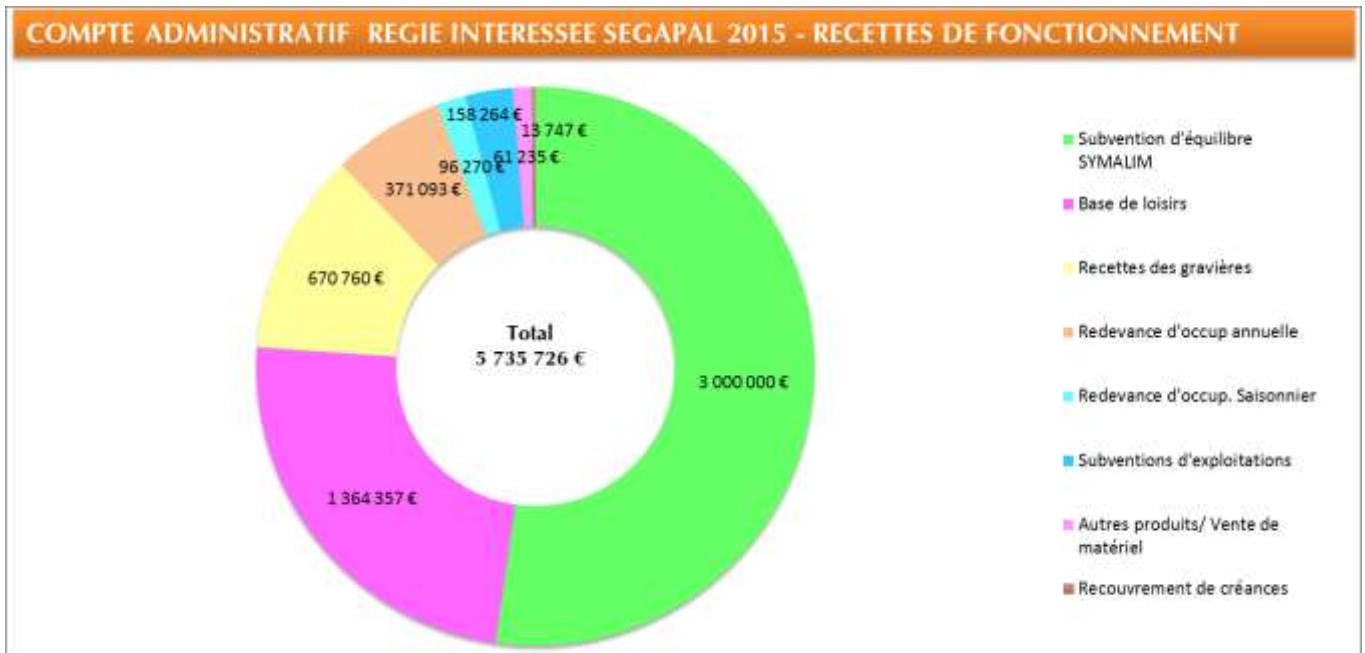
-	Part fixe indexée	2 150 000 €
-	Part variable	1 016 474 €
-	Amortissement matériel	71 538 €
-	Crédits baux	82 000 €

#### 40 % Dépenses d'exploitation : 2 224 968 €

-	Autres charges à caractères général	896 868 €
-	Autres prestations de service	535 491 €
-	Personnels intérimaires	245 763 €
-	Taxe sur chiffre d'affaires non récupérable	220 250 €
-	Entretien et maintenance	129 415 €
-	Annonces et insertions	42 823 €
-	Locations mobilières (liées à l'évènementiel)	77 268 €
-	Honoraires	52 185 €
-	Reversement au SYMALIM excédent 2014	24 905 €



## COMPTE ADMINISTRATIF REGIE INTERESSEE SEGAPAL 2015 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



**52 %** Subvention d'équilibre versée par le SYMALIM : 3 000 000 €

**48%** Recettes d'exploitation : 2 735 726 €

- Base de loisirs L'atol'	1 364 357 €
- Recettes de gravières	670 760 €
. fin des aménagements de la forestière au 31/12/2015	
. pas de lancement de nouveaux aménagements	
- Redevances d'occupation annuelles	371 093 €
- Redevances d'occupation saisonnières	96 270 €
- Subventions d'exploitations (politique de la ville)	158 264 €
- Autres produits / vente de matériel	61 235 €
- Recouvrement de créances	13 747 €

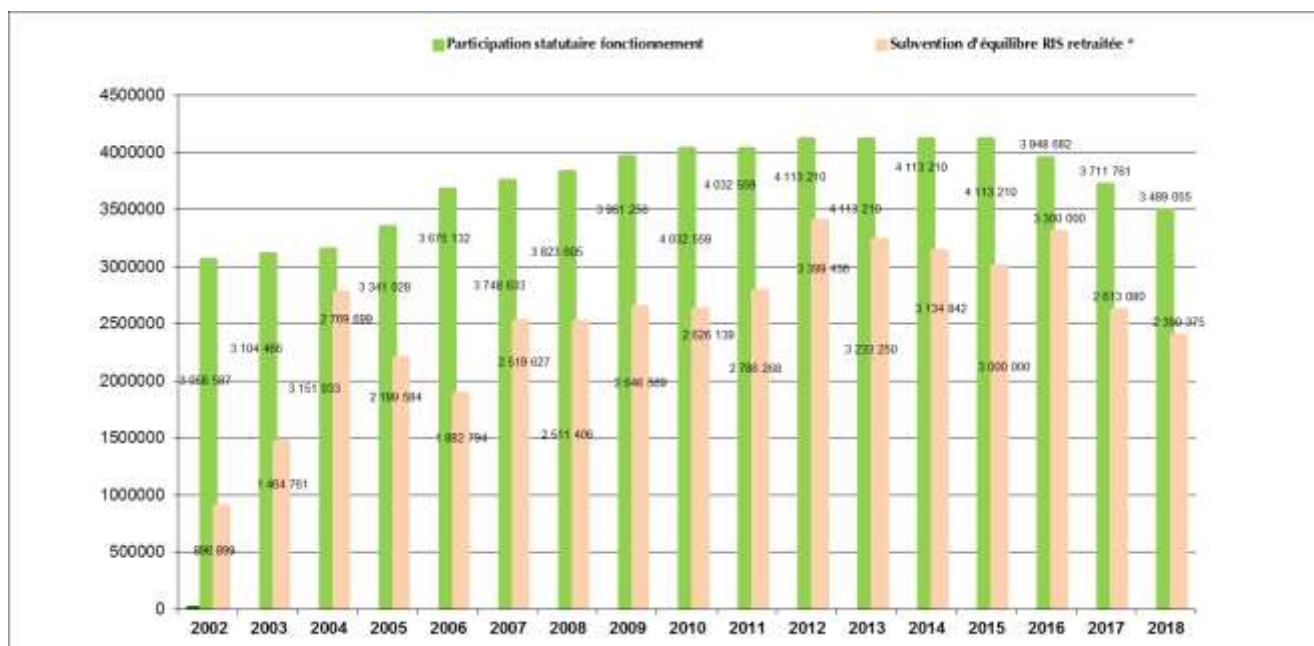
La SEGAPAL a transmis au SYMALIM une balance de la Régie Intéressée SEGAPAL pour l'exercice 2015 faisant apparaître un résultat de clôture excédentaire de **215 650,98 €**.

Fin des extractions de graviers qui représentent une perte de recette de 500 K€ environ sur la Régie Intéressée SEGAPAL.

Lors du Bureau Syndical du 25 septembre 2015, compte tenu de l'incertitude du bilan économique de l'opération et de la nécessité d'investir 90K€ d'études préalables à la décision, la décision prise par les élus a été de ne pas lancer le projet de réaménagement hydraulique et écologique de la digue EDF. Cela ayant pour conséquence l'arrêt des recettes de graviers induites.

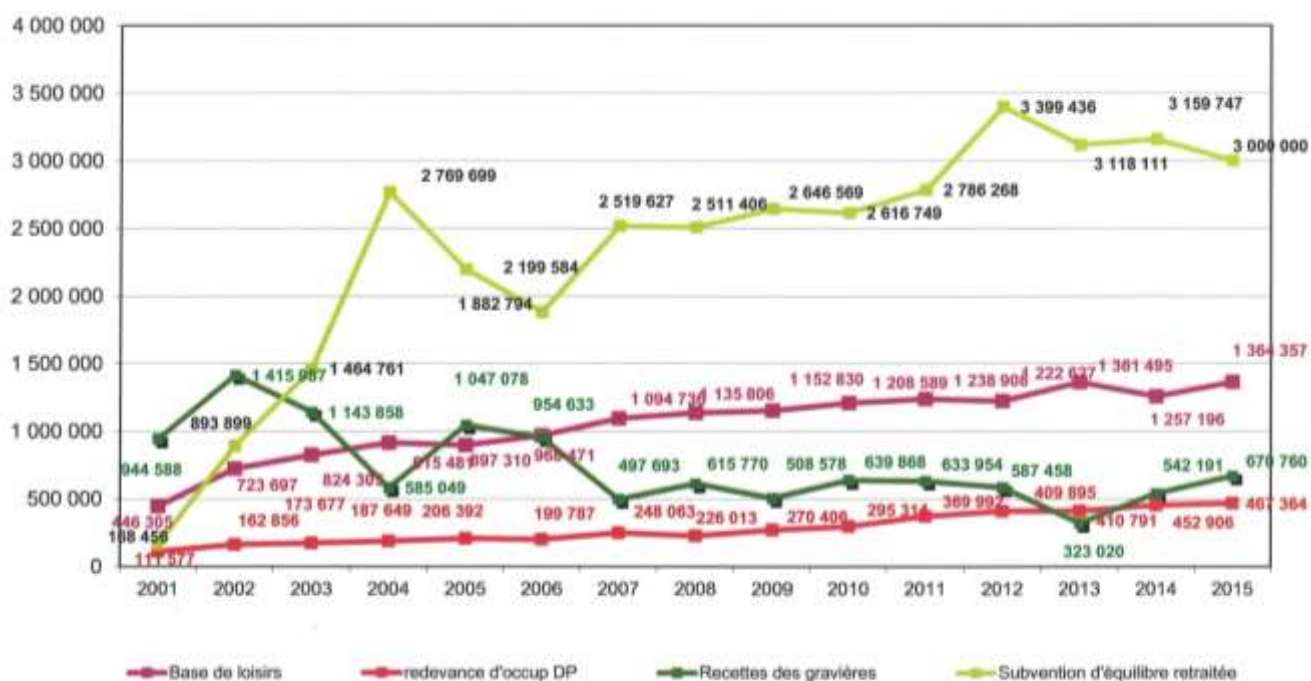
Le budget d'exploitation et d'animation du Grand Parc 2015 a nécessité une subvention d'équilibre du SYMALIM de 3 000 000 € soit 52 % des recettes.

## EVOLUTION PARTICIPATION S SUR 17 ANS



Les recettes commerciales qui s'élèvent à 2 502 480 € représentent 44 % ainsi réparties.

## GRAPHIQUE BASE DE LOISIRS/REDEVANCES/GRAVIERES





# NOTES

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



## Contact

### Symalim

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel jonage

Propriétaire du Parc

Siret 256 900 655 000 18 – APE 8412Z  
Autorisé par Arrêté Ministériel du 01/04/1968

Conception, réalisation et édition : secrétariat général du Symalim – novembre 2016

Chemin de la Bletta 69120 Vaulx-en-Velin FRANCE • Tél +33(0)4 78 80 23 92 • Fax +33(0)4 72 04 07 95 •  
[secretariat.symalim@grand-parc.fr](mailto:secretariat.symalim@grand-parc.fr)

[www.grand-parc.fr](http://www.grand-parc.fr)